

Éducation
aux droits humains

DÉCOUVRIR • COMPRENDRE • AGIR

LES DROITS HUMAINS

ET LA DÉCLARATION UNIVERSELLE
DES DROITS DE L'HOMME

Livret pédagogique
à destination de toute personne en
posture d'éducation ou d'animation.

AMNESTY
INTERNATIONAL 

« Et puis, au fond, les droits humains universels, où est-ce que cela commence ? Eh bien, ça commence près de chez vous. C'est si près de chacun et si minuscule qu'on ne peut pas mettre ça sur une carte. Et pourtant, ces endroits sont un monde entier pour l'individu : le quartier où il vit ; l'école ou le collège où vont ses enfants ; l'usine, la ferme ou le bureau où il travaille. Voilà quels sont les endroits où chaque homme, chaque femme et chaque enfant demandent que justice soit rendue, que tous veulent les mêmes chances, le même respect de leur dignité - sans discrimination. Si ces droits sont bafoués au plus près de chacun d'entre nous, ils perdent tout leur sens quand ils sont loin de nous.

Sans une action concertée de nos concitoyens pour défendre ces droits là où ils vivent, il n'y aura pas de progrès ailleurs dans le monde. »

ELEANOR ROOSEVELT,

Personnalité politique et militante américaine, Éléonor Roosevelt présida le comité de rédaction de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

« L'éducation en matière de droits humains, loin de n'être qu'un moyen d'inculquer des connaissances, doit être un processus global étalé sur toute une vie, au cours duquel tout individu, quel que soit le niveau de développement et le type de société dans lequel il vit, apprend le respect dû à la dignité d'autrui, ainsi que les procédés et les méthodes propres à le garantir. »

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES

SOMMAIRE

L'ÉDUCATION AUX DROITS HUMAINS

INTRODUCTION

CONSEILS POUR LA MISE EN PLACE DES ACTIVITÉS

p. 9

p. 10

p. 12

1 NIVEAU COLLÈGE 6^e / 5^e

p. 15

MODULE 1 : INTRODUCTION AUX DROITS HUMAINS ET À LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME (DUDH)

1. Qu'est-ce qu'un droit ? *Dessine-moi un être humain* (40') p. 18
2. La Déclaration universelle des droits de l'homme - DUDH *Vidéo* (30') p. 20
3. Les droits humains dans le monde *Atelier images* (70') p. 22
4. Les acteurs et actrices de défense des droits humains *Carte mentale* (30') p. 24

MODULE 2 : L'ÉGALITÉ

p. 27

1. L'égalité c'est quoi ? *Brainstorming* (30') p. 28
2. Le concept d'égalité « *Moi aussi !* » (30') p. 30
3. Les inégalités mondiales « *Et si le monde était un village* » (60') p. 32
4. Découverte de défenseurs et défenseuses *Étude de cas* (50') p. 34

MODULE 3 : LA DUDH ET MOI

p. 37

1. Ma connaissance des droits humains *Quiz mouvant* (40') p. 38
2. La défense de l'accès aux droits dans le quotidien *Théâtre* (60') p. 40
3. Agir pour les droits humains *Arbre de référence* (40') p. 42
4. Prochains petits pas *Brainstorming* (30') p. 44

2 NIVEAU COLLÈGE 4^e / 3^e

p. 47

MODULE 1 : INTRODUCTION AUX DROITS HUMAINS ET À LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME (DUDH)

p. 49

1. Droit ou besoin ? *Étiquettes* (45') p. 50
2. Les droits humains *Photolangage* (55') p. 52
3. Les textes relatifs aux droits humains *Frise chronologique* (40') p. 54
4. Les grands principes des droits humains *Débat mouvant* (30') p. 56

MODULE 2 : LES LIBERTÉS INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES

p. 59

1. L'article 19 de la DUDH *Brainstorming* (25') p. 60
2. Zoom sur la liberté d'expression *Analyse de dessins de presse* (50') p. 62
3. Les libertés individuelles et collectives dans le monde *Étude de cas* (60') p. 64
4. Les libertés et moi *Jeu des positionnements* (35') p. 66

MODULE 3 : LA DUDH ET MOI

p. 69

1. Le rôle du citoyen et de l'État dans la défense des droits humains *Vidéo* (35') p. 70
2. Les conditions nécessaires au respect des droits humains *Nappes tournantes* (65') p. 72
3. Agir pour les droits humains *Atelier préparer son action* (70') p. 74

SOMMAIRE

3 NIVEAU LYCÉE

MODULE 1 : INTRODUCTION AUX DROITS HUMAINS ET À LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME (DUDH)	p. 77
1. Les droits fondamentaux <i>Brainstorming</i> (30')	p. 80
2. La Déclaration universelle des droits de l'homme <i>Vidéo</i> (40')	p. 82
3. L'interdépendance des droits humains « <i>Tout est lié</i> » (50')	p. 84
4. La défense des droits humains « <i>Juste une minute</i> » (50')	p. 86
MODULE 2 : LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS	p. 89
1. L'article 1 de la Déclaration universelle des droits de l'homme <i>Brainstorming</i> (35')	p. 90
2. Les stéréotypes et les préjugés <i>Cultionary</i> (45')	p. 92
3. Expérimenter les discriminations <i>Le Pas en avant</i> (50')	p. 94
4. Les discriminations dans le monde <i>Débat mouvant</i> (40')	p. 96
MODULE 3 : LA DUDH ET MOI	p. 99
1. L'accès aux droits <i>Photolangage</i> (50')	p. 100
2. Les actions en faveur des droits humains <i>Étude documentaire</i> (60')	p. 102
3. La démocratie en action <i>Gro débat</i> (60')	p. 104

FICHES MÉMO

FICHE MÉMO 1 - L'indispensable sur les droits humains	p. 107
FICHE MÉMO 2 - La Déclaration universelle des droits de l'homme – origines et définition	p. 108
FICHE MÉMO 3 - Le cadre juridique de la liberté d'expression	p. 114
ANNEXES	p. 116
ANNEXE 1 - Déclaration universelle des droits de l'homme – version simplifiée	p. 119
ANNEXE 2 - Glossaire	p. 120
ANNEXE 3 - Ressources	p. 122
	p. 126

Rédaction : Association KuriOz et l'équipe Éducation aux droits humains d'Amnesty International France.

Mise en page et illustration : Marine Fustec

Première date de publication : 2018

Nouvelle édition, réadaptée par l'équipe Éducation aux droits humains d'Amnesty International France : 2021

Remerciements à Cartooning for Peace pour la mise à disposition des dessins de presse.

L'ÉDUCATION AUX DROITS HUMAINS

L'Éducation aux droits humains vise à faire connaître, comprendre et défendre les droits fondamentaux. Elle permet aux citoyens et citoyennes de tous âges de construire un monde plus juste et respectueux des droits humains.

L'ÉDUCATION AUX DROITS HUMAINS A POUR OBJECTIF DE :

- **Susciter une prise de conscience et une compréhension des droits humains,**
- **Donner des connaissances et des compétences pour les connaître, les respecter et les défendre,**
- **Faire évoluer les attitudes et comportements.**

L'Éducation aux droits humains s'inscrit dans la durée, déconstruit les préjugés, amène les personnes à réfléchir et à trouver des solutions pour agir.

Amnesty International France s'appuie sur un réseau de bénévoles qui peuvent intervenir pour construire avec vous des actions éducatives sur des thématiques liées aux droits humains telles que la liberté d'expression, l'abolition de la torture et de la peine de mort, les droits de l'enfant, le droit d'asile et la lutte contre toutes les discriminations.

Amnesty International vous propose des méthodes ludiques et participatives, des expositions, des jeux, des vidéos et des ressources pédagogiques.

RESSOURCES DISPONIBLES SUR L'ESPACE ÉDUCATION :

www.amnesty.fr/education

VOUS SOUHAITEZ MENER DES PROJETS D'ÉDUCATION AUX DROITS HUMAINS OU COMMANDER CE LIVRET EN VERSION PAPIER, CONTACTEZ :

- Notre secrétariat national : education@amnesty.fr
- Le groupe local d'Amnesty International près de chez vous :
amnesty.fr/pres-de-chez-vous

INTRODUCTION

LES DROITS HUMAINS ET LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

Après la Seconde Guerre mondiale, le 10 décembre 1948, l'Assemblée générale des Nations unies adopte la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH), qui est définie dans son préambule comme « *un idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations* ». La DUDH proclame que les droits à la liberté, à l'égalité et à la dignité sont les droits imprescriptibles de tout individu et que les droits à la vie, à la liberté et à la sûreté de la personne sont essentiels à la jouissance de tous les autres droits.

Amnesty International se bat chaque jour et partout dans le monde pour promouvoir et faire respecter l'ensemble des droits humains inscrits dans la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Il semble donc essentiel de proposer un livret pédagogique dédié aux notions fondamentales liées aux droits humains.

Pour en savoir plus sur la Déclaration, vous pouvez consulter la fiche mémo n°2 « La Déclaration universelle des droits de l'homme – origines et définition » et vous pourrez trouver en annexe n°1 « La Déclaration universelle des droits de l'homme en version simplifiée ».

LA MÉTHODOLOGIE DE L'ÉDUCATION AUX DROITS HUMAINS

L'éducation aux droits humains est une éducation :

Sur les droits humains : l'apprentissage porte sur les droits humains, les cadres et mécanismes juridiques qui leur sont relatifs.

Par les droits humains : les processus mis en place font vivre les droits humains dans leurs méthodes (participation, liberté d'expression...).

Pour les droits humains : les actions d'Éducation aux droits humains développent les capacités et les attitudes permettant de promouvoir et défendre les droits humains.

Les méthodes pédagogiques dites « actives » sont privilégiées. Des situations, des dispositifs pédagogiques dans lesquels les personnes sont parties prenantes favorisent en effet l'évolution des points de vue et une appropriation des connaissances. La mise en *jeu* permet aux personnes qui participent d'éprouver de l'intérieur, parfois émotionnellement, la situation évoquée.

Voici **quelques exemples de méthodologies** que vous pourrez retrouver dans ce livret pédagogique :

- Le photolangage est une technique d'animation qui consiste à utiliser des images afin de faciliter la prise de parole en public, d'associer les images et leur symbolique aux problématiques évoquées. Le photolangage peut également être utilisé pour partager des ressentis et des émotions sur une activité, une thématique, un état d'esprit etc.
- La carte mentale (ou carte heuristique) est un diagramme qui est élaboré pour représenter des idées, des tâches ou d'autres concepts ayant un lien avec un mot-clé ou une idée centrale, et qui se trouvent radialement tout autour de celui ou celle-ci.
- Le débat mouvant est un exercice de débat et d'argumentation qui demande aux participants de se positionner physiquement d'un côté ou de l'autre de la salle (pour ou contre), en réaction à une affirmation. Il est plus inclusif en proposant à chaque personne de participer à chaque question ; les volontaires peuvent ensuite prendre la parole et argumenter leur choix.
- Le pas en avant est une méthodologie qui consiste à distribuer des rôles à chaque participant, à leur demander de se positionner en ligne et d'avancer ensuite d'un pas s'ils pensent que leur personnage est concerné par l'affirmation énoncée (exemple : « vous bénéficiez d'une protection sociale et médicale »). Le pas en avant permet la mise en mouvement des participants, la prise en compte du point de vue de personnes avec des profils divers et parfois éloignés de ce que les participants connaissent.

LA STRUCTURATION DU LIVRET PÉDAGOGIQUE

Ce livret pédagogique propose des activités pour aborder les thématiques des droits humains et découvrir la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH). Il répond aux programmes scolaires et au Socle commun de connaissances, de compétences et de culture de l'Éducation nationale, et peut être utilisé dans les séquences pédagogiques de diverses disciplines (français, éducation morale et civique, histoire, philosophie, langues vivantes etc.) et aussi lors de projets transdisciplinaires. Un tableau **Liens avec les programmes scolaires et avec le Socle commun de connaissances, de compétences et culture**, est disponible sur notre site Internet sur l'espace Éducation (<https://www.amnesty.fr/education>), afin d'identifier les liens entre les disciplines et l'Éducation aux droits humains.

Toute personne en posture d'animation pourra également s'approprier ce livret pour mener des actions d'Éducation aux droits humains.

Le livret propose pour chaque niveau : collège (6^e / 5^e et 4^e / 3^e) et lycée (2^{nde} - Terminale), 3 modules d'animation successifs. Chaque module, d'une durée approximative de trois heures, est indépendant et peut donc être mis en œuvre séparément. Néanmoins, il est nécessaire de souligner l'importance de réaliser l'ensemble des séances proposées par niveau afin d'avoir une vision globale de la thématique. Au-delà de familiariser les élèves avec la DUDH et la notion de droits humains et d'identifier des moyens d'agir pour la défense des droits humains, le module pour les 6ème-5ème se concentre également sur l'appréhension de différentes situations d'accès aux droits humains dans le monde, le module pour les 4ème-3ème sur l'analyse des liens existants entre droits individuels et droits collectifs, et le module pour les lycéens sur l'analyse des facteurs de

discriminations et d'inégalités en France et dans le monde.

Chaque activité est donc proposée pour un niveau spécifique et sur un temps dédié. Cependant, chaque groupe, chaque projet a ses propres caractéristiques, il est ainsi donc indispensable d'adapter les modules ou les mécaniques d'activités aux spécificités de son public et des contraintes matérielles, temporelles ou humaines (nombre de personnes participantes, temps disponible pour tout le groupe etc.).

Trois types de ressources accompagnent les activités de ce livret :

- Des **fiches supports** qui regroupent tout le matériel papier nécessaire à la mise en œuvre des différentes activités, et qui sont à chaque fois mentionnées dans la partie « matériel » de l'activité. L'intégralité de ces fiches support est téléchargeable sur l'espace Éducation du site d'Amnesty International France (<https://www.amnesty.fr/education>). Vous pouvez également retrouver d'autres ressources pédagogiques liées aux fondamentaux et notamment à la DUDH.

- Des **fiches mémo** sont disponibles en fin de livret, fournissant des apports théoriques pouvant faciliter l'animation des activités et apporter des éléments de discussion.

- Les **annexes**, également en fin de livret, peuvent quant à elles être utilisées pendant les activités.

CONSEILS POUR LA MISE EN PLACE DES ACTIVITÉS

L'objectif de ce livret est de proposer à toute personne en posture d'animation ou d'éducation une manière active et participative d'aborder les droits humains.

AMÉNAGEZ L'ESPACE.

Vous pouvez par exemple disposer les tables sur les côtés et faire un cercle de chaises pour rassembler les personnes participantes sans hiérarchie. En créant des îlots de tables et chaises, vous facilitez le travail et les échanges en petits groupes. Certaines activités nécessitent également de prévoir des espaces dégagés, libres de tables et de chaises.

PRIVILÉGIEZ LE TRAVAIL EN PETITS GROUPES.

Cela facilite l'expression des plus timides et la prise en compte de la parole d'un plus grand nombre de personnes participantes lors de la mise en commun des réflexions avec l'ensemble du groupe.

VEILLEZ À FACILITER UNE LIBRE EXPRESSION.

Lors des débats en grand groupe, prenez soin de distribuer la parole équitablement et en veillant à ce qu'aucun propos tenu ne soit interrompu, moqué ou commenté de manière impromptue.

VALORISEZ L'EXPRESSION D'OPINIONS.

La plupart des outils proposés permettent l'expression d'opinions : il est souvent nécessaire de rappeler qu'il n'y a donc pas de bonnes ou de mauvaises réponses mais que celles-ci doivent être expliquées ou argumentées.

ESSAYEZ DE RESTER NEUTRE.

En tant que personne en posture d'animation ou de facilitation, privilégiez l'apport d'informations et proposez des faits et leur source plutôt que des opinions ou sentiments personnels. Cet exercice de facilitation des échanges est essentiel car c'est pendant les phases de discussion que bon nombre d'activités prennent tout leur sens.

LIMITEZ LES INTERVENTIONS.

Pour faciliter les débats, laissez parler les personnes participantes sans intervenir dans leurs échanges, afin que chacun et chacune se sente libre de s'exprimer tant que cela reste dans l'objet du débat.

SOUTENEZ LES PERSONNES PARTICIPANTES DANS LA CONSTRUCTION DE LEUR RÉFLEXION.

Apportez des éléments d'information simples sans pour autant « faire à leur place », pour leur permettre de formaliser et d'affirmer leurs propres points de vue.

UTILISEZ UN LANGAGE INCLUSIF ET NON-DISCRIMINANT ET ADAPTEZ L'ACTIVITÉ.

Tenez compte de la composition du groupe, de l'âge et de l'expérience des personnes participantes, de leurs attentes, mais aussi de leurs capacités. Si une personne est en situation de mobilité réduite par exemple, il est important que vous anticipiez les changements que cela implique dans l'activité pour qu'elle puisse pleinement participer.

FIXEZ LES RÈGLES DU GROUPE COLLECTIVEMENT.

Afin de garantir la liberté d'expression, dès le début des temps d'échange, fixez avec le groupe le cadre de sécurité. Pour ce faire, invitez les personnes participantes à définir les règles qui devront être respectées et les rôles nécessaires à leur respect (qui anime, qui garantit la gestion du temps, qui vérifie que la parole est respectée, etc.).

LAISSEZ PARLER L'IMAGINAIRE.

Lorsque l'activité nécessite le recours à l'imagination, veillez à ce que les personnes du groupe puissent se positionner en entrant « dans la peau » de leur personnage afin de faciliter les processus d'identification nécessaires à certaines prises de conscience.

FAITES RÉGULIÈREMENT DES PRISES DE PRÉSENTATIONS ET DES ÉVALUATIONS.

Lorsque vous abordez une thématique, commencez par une activité d'expression libre, par exemple sous forme de brainstorming (tempête d'idées). Cela permet d'amorcer les réflexions et de faciliter l'adaptation des activités aux connaissances ou niveau de réflexion des personnes participantes. Prenez un moment en fin d'atelier pour réfléchir avec elles à l'évolution de leurs représentations. De la même manière, faites des bilans d'étape ou de ressentis, tout comme une évaluation en fin d'activité, d'atelier ou de projet. Quelques pistes pour évaluer que les objectifs ont bien été atteints : faites un tour de table / bilan à chaud, distribuez un questionnaire (juste après l'activité ou plus tard), comparez les réflexions développées pendant l'activité aux éléments qui avaient émergé durant le brainstorming initial.

PRÉPAREZ LES ACTIVITÉS EN AMONT.

Prenez connaissance du déroulement de l'activité et du matériel nécessaire. Si vous ne pensez pas aborder toutes les thématiques, assurez-vous que les personnes participantes ont les prérequis nécessaires pour l'activité envisagée. Adaptez les activités selon vos objectifs et contraintes, évaluez le nombre de séances nécessaire et les étapes utiles pour mener à bien le projet.

Pour toute question ou remarque, contactez l'équipe
Éducation aux droits humains d'Amnesty International France :
education@amnesty.fr

1

NIVEAU COLLÈGE 6^e / 5^e

MODULE 1

INTRODUCTION AUX DROITS HUMAINS ET À LA DÉCLARATION
UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME (DUDH)

MODULE 2

L'ÉGALITÉ

MODULE 3

LA DUDH ET MOI

MODULE 1

INTRODUCTION AUX DROITS HUMAINS ET À LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME (DUDH)

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de ce module, les personnes participantes seront capables de :

- Définir les notions-clés liées aux droits humains.*
- Citer les textes fondamentaux dont la Déclaration universelle des droits de l'homme.*
- Argumenter sur le rôle de la défense des droits humains.*

1. QU'EST-CE QU'UN DROIT ?

DÉROULEMENT

Dessine-moi un être humain

Activité inspirée de « Dessine-moi un hamburger » de Rencontre des continents.

OBJECTIFS

- Établir un lien entre besoins humains et droits humains.
- Définir les droits humains.



Durée

• 40 min



Public

• De 8 à 30 personnes.



Matériel

- Feuilles
- Marqueurs ou feutres de couleurs différentes



Préparation

- Divisez les personnes participantes en plusieurs groupes et distribuez-leur une grande feuille et des feutres de couleur.

1

Proposez à chaque groupe de dessiner un être humain, de lui trouver un nom et de dessiner ou écrire toutes les choses dont il ou elle a besoin pour être heureux ou heureuse, en bonne santé et en sécurité.

2

Demandez à chaque groupe à tour de rôle de citer un besoin évoqué et inscrivez-le sur un tableau, visible de toutes et tous, dans une colonne « besoin d'un être humain ».

3

Lancez ensuite les échanges autour des questions suivantes : admettons que cet être humain ait besoin de tout cela pour survivre, a-t-il pour autant un droit à obtenir toutes ces choses ? Qui est responsable du respect de ces droits ? Quels organismes ?

4

Notez par écrit les réponses dans le tableau en ajoutant une colonne « droit d'un être humain » en face de celle des besoins.

Demandez-leur s'ils savent où sont rassemblés l'ensemble des droits humains ? Et enfin s'ils ont déjà entendu parler de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) afin d'introduire l'activité suivante.

2. LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME- DUDH

DÉROULEMENT

Vidéo

OBJECTIF

- Découvrir les textes fondamentaux relatifs aux droits humains.



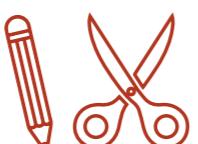
Durée

• 30 min



Public

• De 8 à 30 personnes.



Matériel

- Un ordinateur
- Un vidéoprojecteur
- Vidéo « Voir pour comprendre, la Déclaration universelle des droits de l'homme » (Fiche support 21)
- Papiers et feutres
- Noms des textes fondamentaux relatifs aux droits humains, descriptions, drapeaux des pays d'origine et dates (Fiche support 1)



Préparation

- Pour préparer les discussions, lisez attentivement la « Fiche mémo 2 – La Déclaration universelle des droits de l'homme – origines et définition », à la fin de ce livret.

1

Montrez un extrait de la vidéo de présentation de la DUDH (0'20 - 2'24).

2

À l'issue du visionnage, vous pouvez questionner le groupe sur les éléments suivants (vous pouvez également leur communiquer ces questions avant la projection pour favoriser une écoute plus active lors du visionnage) :

La nature du texte présenté dans la vidéo : qu'est-ce qu'il présente ? De quelle manière ? Qui en est l'auteur ou l'autrice ? Son contenu : pourquoi la Déclaration universelle des droits de l'homme a été créée ? Par qui ? En combien de langues a-t-elle été traduite ? Que contient-elle ? Est-ce que vous pouvez citer certains textes qui ont été écrits avant la DUDH ?

3

Constituez ensuite des groupes de trois personnes et disposez, à la vue de tous et toutes, une frise chronologique (à l'aide des étiquettes dates) où figurent les dates de rédaction des textes officiels présentés dans l'extrait vidéo.

4

Distribuez-leur les étiquettes portant le nom des textes, leur description et leur pays d'origine et demandez à chaque groupe d'aller placer sur la frise le nom des textes, puis dans un deuxième temps leur description et enfin, le drapeau du pays d'origine.

5

Vous pouvez conclure par une vérification du positionnement des textes sur la frise en visionnant à nouveau la vidéo et ainsi vous assurer collectivement que les textes sont placés aux bons endroits sur la frise chronologique.

6

Questionnez le groupe sur ces textes : à votre avis en quoi ces textes ont contribué à la rédaction de la DUDH ? Quelles sont leurs spécificités ? Pourquoi est-ce important de les connaître ?

VARIANTE

Il est possible d'ajouter à cette activité un temps de recherche documentaire en petits groupes sur chacun des textes évoqués dans l'activité et de présenter les résultats de ces recherches à l'ensemble du groupe.

3. LES DROITS HUMAINS DANS LE MONDE

DÉROULEMENT

Atelier image

OBJECTIFS

- Découvrir les articles de la DUDH.
- Prendre conscience de différentes situations d'accès aux droits humains dans le monde.



Durée

• 70 min

Public

• De 8 à 30 personnes.

Matériel

- Photolangage droits humains (Fiche support 2)
- Les panneaux correspondant aux droits illustrés sur les images (Fiche support 3)

Préparation

- Constituez des groupes de trois ou quatre personnes.
- Disposez au centre de la table de chaque groupe, une série de 5 à 7 images et les panneaux des droits correspondant à chaque image.
- Vous pouvez imprimer certaines images et panneaux en double et ainsi avoir des images identiques dans certains groupes pour comparaison par la suite.

1

Proposez aux groupes d'associer à chaque image le droit correspondant et de réfléchir à des situations dans lesquelles ces droits sont remis en question / ne sont pas respectés dans le monde. Un travail de recherche documentaire est fortement recommandé pour aider les personnes participantes à trouver des exemples.

EXEMPLE

Pour une photo représentant un journaliste emprisonné -> remise en question de la liberté d'expression qui n'est pas respectée dans certains pays, recherche sur la liberté de la presse.

2

Demandez à chaque groupe d'expliquer son choix d'association aux autres et de partager les éventuelles atteintes aux droits ou questionnements ayant émergé dans le groupe lors de cette activité. Proposez à tous et toutes de compléter les présentations.

3

Engagez une discussion avec tout le monde : à votre avis, est-ce important de défendre les droits humains et pourquoi ? Qu'est-ce qui définit un défenseur ou une défenseure des droits humains ? Est-ce que vous en connaissez ? Avez-vous des exemples ?

VARIANTE

Il est également possible de réaliser cette activité avec des supports différents tels que des articles de presse courts, ou encore de proposer aux personnes participantes de réaliser une présentation sur l'une des images afin de parler de la situation du respect ou non d'un droit en particulier.

4. LES ACTEURS ET ACTRICES DE DÉFENSE DES DROITS HUMAINS

DÉROULEMENT

Carte mentale

OBJECTIFS

- Identifier des acteurs et actrices de défense des droits humains.
- Établir des liens entre ces acteurs et actrices.



Durée

• 30 min



Public

• De 8 à 30 personnes.



Matériel

- Tableau ou grande affiche
 - Feutres de couleurs
- Pour préparer les discussions, lisez attentivement la « Fiche mémo 1 – L'indispensable sur les droits humains », à la fin de ce livret.



Préparation

1

En groupe entier, amenez les personnes participantes à se questionner sur leur connaissance des défenseurs et défenseuses des droits humains. Donnez la consigne suivante : « Nous avons vu ensemble que dans de nombreuses situations, les droits humains n'étaient pas respectés. À votre avis, qui doit les garantir ? Quelles sont les spécificités des personnes qui défendent les droits humains ?

2

Au fur et à mesure de la discussion, inscrivez au tableau les différents types de personnes évoqués et leurs caractéristiques ou spécificités en plaçant au centre le concept de « droits humains » et en illustrant les liens existant entre chacun et chacune de manière à réaliser une carte mentale. Cette carte mentale n'a pas vocation à être exhaustive et pourra être complétée au fil des séances.

POUR ALLER PLUS LOIN

Demandez aux personnes participantes de réaliser une recherche documentaire sur une personne particulière défendant les droits humains et de produire un support (affiche, exposé, etc.) pour présenter le contenu au reste du groupe. Prévoyez dans ce cas une autre séance pour poursuivre cette activité.

MODULE 2

L'ÉGALITÉ

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de ce module, les personnes participantes seront capables de :

- Identifier les enjeux de l'universalité des droits humains.*
- Questionner l'égalité dans l'accès aux droits.*
- Réfléchir au potentiel d'action de chacun et chacune en matière d'accès aux droits.*

1. L'ÉGALITÉ C'EST QUOI ?

DÉROULEMENT

Brainstorming

OBJECTIFS

- Définir les contours du concept d'égalité.



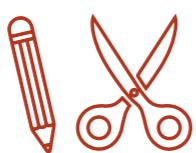
Durée

- 30 min



Public

- De 8 à 30 personnes.



Matériel

- Deux post-it par personne (ou papier brouillon pré découpé)
- Un tableau
- La définition présente dans le glossaire (annexe 2)



Préparation

- Distribuez deux post-it à chaque personne.

1 Demandez aux personnes participantes de répondre à la question suivante : que veut dire l'égalité ? Les personnes peuvent répondre en écrivant deux mots ou expressions qui représentent ou illustrent l'égalité. Demandez-leur d'écrire une idée par post-it.

2 Laissez cinq minutes au groupe pour remplir leurs post-it puis collectez-les pour les coller au tableau. Les personnes peuvent alors suggérer une classification des différents post-it, en rassemblant ceux qui sont similaires et en créant des catégories.

3 Engagez une discussion avec tout le groupe : quels sont les termes qui se répètent ? Comment peut-on les associer aux autres ? Quelle définition pourrait-on donner de l'égalité ? Quelles notions pourrait-on y associer ?

2. LE CONCEPT D'ÉGALITÉ

DÉROULEMENT

« Moi aussi !»

Activité adaptée du kit pédagogique « Tous différents - tous égaux », Conseil de l'Europe, 2^{ème} édition, 1995.

OBJECTIFS

- Prendre conscience des ressemblances et des différences au sein du groupe.
- Comprendre en quoi l'égalité concerne tout le monde.



Durée

- 30 min



Public

- De 8 à 30 personnes.



Matériel

- Une chaise par personne



Préparation

- Disposez l'ensemble des chaises en cercle.
- Faites asseoir les personnes participantes.

1

Donnez la consigne suivante : « À tour de rôle, vous allez devoir citer à voix haute une caractéristique qui vous est propre et que vous pensez ne partager avec personne dans le groupe. Si une ou plusieurs personnes du groupe pensent partager la caractéristique énoncée, elles devront se lever en disant « moi aussi ». La personne qui propose une caractéristique retentera sa chance jusqu'à ce que personne ne partage de caractéristique avec elle. »

2

Une fois que l'ensemble du groupe est passé, changez de consigne : « À présent, vous allez devoir citer une caractéristique que vous êtes certains ou certaines de partager avec d'autres membres du groupe. Si une autre personne partage effectivement cette caractéristique, alors elle se manifeste de nouveau en disant « Moi aussi » et on poursuit le tour. »

3

Engagez une discussion avec tout le groupe : quelle différence avez-vous pu remarquer entre le premier et le deuxième tour ? Quelle consigne vous a semblé la plus facile ? Pourquoi ? Que peut-on déduire du fait qu'il soit plus facile de trouver des ressemblances que des différences ? Que se passe-t-il en général dans la réalité ? Se concentrent-on plus facilement sur nos ressemblances ? Pourquoi ? Nos différences peuvent-elles justifier des inégalités entre les êtres humains ?

3. LES INÉGALITÉS MONDIALES

DÉROULEMENT

« Et si le monde était un village »

Activité inspirée du jeu « Si le monde était un village » d'Afric'Impact.

OBJECTIFS

- Questionner l'accès aux droits et la nature des inégalités dans le monde.
- Réfléchir aux conséquences des inégalités en termes d'accès au droit.



Durée

- 60 min



Public

- De 8 à 30 personnes.



Matériel

- Liste des questions-réponses (Fiche support 4)



Préparation

- En fonction du nombre de personnes participantes, calculez, pour chaque question, le nombre de personnes dans chaque groupe.
- Par exemple : ma classe compte 25 élèves, si le manque d'accès aux soins concerne 16 personnes dans un village de 100 habitants alors 4 élèves sur 25 de la classe devront représenter les personnes manquant d'accès aux soins et 21 élèves représenteront les personnes n'ayant pas de problème d'accès.

1

Donnez la consigne suivante : « Vous allez représenter la population mondiale. Imaginez que le monde est un village de cent habitants et habitantes que vous allez incarner ».

2

Annoncez-leur alors que vous allez leur poser une série de questions et que pour répondre à ces questions le groupe devra se diviser ou se regrouper en différents sous-groupes afin de représenter avec le plus d'exactitude possible la répartition de la population mondiale en termes de droits humains.

Par exemple : « En imaginant que vous représentez l'ensemble des êtres humains, combien d'entre vous n'ont pas accès aux services médicaux ? Combien y ont accès ? Vous devez donc former deux groupes. »

3

Une fois que les personnes participantes ont représenté les proportions en formant deux groupes, celui qui a accès au droit énoncé, et celui qui n'y a pas accès, prenez en note au tableau leurs estimations.

4

Ensuite, déplacez un à un les joueurs et joueuses d'un groupe à l'autre afin de rétablir la vérité des chiffres.

5

À la suite de chaque question, sollicitez-les autour des éléments suivants : comment expliquez-vous l'écart entre votre estimation et la réalité ? Tout le monde est-il égal dans l'accès au droit énoncé ? Comment peut-on l'expliquer ? À votre avis qu'est-ce que cela entraîne pour les personnes qui n'y ont pas accès ?

6

Répétez la même opération avec chacune des six questions de l'activité.

7

Engagez une discussion avec tout le groupe : selon l'article 1 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits ». Qu'en pensez-vous ? Le droit édicté dans cet article est-il respecté dans la réalité ? À votre avis comment se défendent les personnes qui n'ont pas accès à un ou plusieurs droits ? Connaissez-vous des personnes qui se battent ou se sont battues pour leurs droits ?

4. DÉCOUVERTE DE DÉFENSEURES ET DÉFENSEURS

DÉROULEMENT

Étude de cas

Activité conçue par KuriOz.

OBJECTIFS

- Identifier des personnalités historiques qui ont agi en faveur de l'égalité dans l'accès aux droits.
- Permettre une réflexion sur les moyens d'action dont disposent les êtres humains pour défendre leurs droits.



Durée

• 50 min



Public

• De 8 à 30 personnes.



Matériel

Les informations sur six personnalités internationales qui ont agi en faveur de l'égalité des droits :

- 6 photos
 - 6 panneaux portant chacun le nom d'une de ces personnalités
 - 6 biographies courtes
 - 6 citations
- (Fiche support 5)



Préparation

- Installez à la vue de tous et toutes les six photos.

1 Demandez à l'ensemble du groupe s'il connaît les personnes dont les photos ont été affichées.

2 Présentez les étiquettes portant les noms des personnalités et demandez aux personnes participantes de les associer à la bonne photo.

3 Divisez le groupe en six sous-groupes équivalents et distribuez-leur la photo, le nom ainsi qu'une biographie courte de l'une des personnalités.

4 Donnez la consigne suivante : « Vous allez maintenant faire connaissance avec ces personnalités. En sous-groupe vous allez lire leur biographie et essayer d'en retenir les faits marquants en répondant aux questions : qu'ont-elles fait ? Quand ? Comment ? Pourquoi ? ».

5 Au bout de 10 minutes, invitez une personne par groupe à faire la synthèse à l'oral de leur travail collectif.

6 Proposez au groupe entier six citations des mêmes personnalités et demandez-leur de les associer à la personnalité qui les a prononcées.

7 Engagez une discussion avec tout le groupe : que retenez-vous des parcours des personnalités présentées ? Quels sont leurs points communs ? Selon vous, pourquoi ont-elles décidé d'agir en faveur de l'égalité des droits ? Quels moyens ont-elles utilisés pour défendre les droits humains ? Est-ce que tout le monde pourrait agir comme ces personnalités l'ont fait ? Pourquoi ?

POUR ALLER PLUS LOIN

Pour cette activité, les biographies peuvent être enrichies par d'autres documents, un accès à Internet, une encyclopédie, un travail au centre de documentation et d'information ou à la bibliothèque, etc. Ceci peut faire l'objet d'un travail par des élèves en dehors des ateliers pour la préparation d'un exposé par exemple.

Une variante pour cette activité est de proposer de créer une galerie de défenseures et défenseurs des droits humains (sur les murs de la classe, au CDI, dans les couloirs de l'établissement etc.) : chaque groupe prépare une présentation sur une des personnes, avec sa photo, une citation, les éléments à retenir de son combat pour les droits humains. Cette présentation peut être visuelle, avec des photos, des dessins, accompagnée de texte : chaque groupe est libre de créer la ou les présentation(s) qu'il souhaite sur une grande feuille. Lors de la restitution, chaque groupe vient présenter à l'oral chaque portrait en présentant la personne, sa biographie et affiche le portrait dans la galerie.

MODULE 3

LA DUDH ET MOI

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de ce module, les personnes participantes seront capables de :

- Repérer différentes situations de non-accès aux droits fondamentaux.
- Identifier les enjeux liés à la défense des droits fondamentaux.
- Imaginer une action individuelle ou collective pour agir en faveur des droits humains.

1. MA CONNAISSANCE DES DROITS HUMAINS

DÉROULEMENT

Quiz mouvant

OBJECTIFS

- Ancrer les connaissances essentielles sur les droits humains.



Durée

• 40 min



Public

• De 8 à 30 personnes.



Matériel

- Un quiz questions-réponses (Fiche support 6)
- Des panneaux (A, B, C, D)
- Divisez le groupe en six sous-groupes équivalents.
- Distribuez à chaque groupe 4 panneaux A, B, C, D.



Préparation

1

Posez une question. Après concertation, les groupes devront lever le panneau correspondant à la réponse de leur choix.

Exemple :

Question 1 : qui a rédigé la Déclaration universelle des droits de l'homme ?

A. L'État français.

B. L'ONU (Organisation des Nations Unies).

C. L'Union européenne (UE).

D. Les États-Unis.

2

Avant de donner la réponse et éventuellement quelques compléments d'informations sur le sujet, les différents groupes pourront expliquer les raisons de leur choix.

3

Proposez une discussion aux personnes participantes : qu'ont-elles retenu du quiz ? Qu'ont-elles appris de nouveau ? Ont-elles été étonnées par certaines réponses ?

2. LA DÉFENSE DE L'ACCÈS AUX DROITS DANS LE QUOTIDIEN

DÉROULEMENT

Théâtre

Activité inspirée des méthodes du théâtre forum.

OBJECTIFS

- Identifier les enjeux de l'accès aux droits humains.
- Se mettre dans la situation de personnes agissant en faveur des droits humains.



Durée

• 60 min



Public

• De 8 à 30 personnes.



Matériel

• Les textes de présentation des saynètes (Fiche support 7)



Préparation

- Répartissez les personnes participantes en cinq ou six groupes équivalents.
- Distribuez à chaque groupe une saynète présentant une situation d'atteinte aux droits humains.

1

Invitez les groupes à mettre en scène la situation qui apparaît sur leur fiche.

2

Au bout de 15 minutes, proposez-leur de jouer leur saynète devant tout le monde.

3

Sondez alors l'ensemble des personnes participantes sur la problématique de la situation : quel droit ici n'est pas respecté ? Demandez la confirmation au groupe l'ayant mis en scène, qui peut ainsi donner plus d'informations sur la situation. Vous pouvez déjà demander quelques pistes pour répondre à la question : comment pourrait-on résoudre ce problème ?

4

Une fois que l'ensemble du groupe est passé, donnez 10 minutes à chaque sous-groupe pour qu'il se prépare à rejouer sa saynète en y intégrant une résolution du problème.

5

Invitez-les à jouer leur nouvelle mise en scène.

6

Engagez une discussion avec tout le groupe : quel(s) changement(s) avez-vous proposé(s) pour faciliter l'accès aux droits ? Et pourquoi ? Ces changements seraient-ils possibles dans la vie réelle ? À quelles conditions ?

3. AGIR POUR LES DROITS HUMAINS

DÉROULEMENT

Arbre de référence

OBJECTIFS

- Identifier les causes d'inégalité d'accès aux droits.
- Réaliser une synthèse de l'activité précédente.



Durée

- 40 min



Public

- De 8 à 30 personnes.



Matériel

- Feutres
- Feuilles de papier
- L'arbre de référence (Fiche support 22)



Préparation

- Affichez l'arbre de référence en grand format au tableau.
- Divisez le groupe en sous-groupes de 3 personnes.
- Distribuez-leur une feuille sur laquelle chaque groupe devra préalablement dessiner un arbre.

1

Expliquez aux personnes participantes qu'elles vont devoir remplir l'arbre de référence en groupe, avec les éléments de synthèse de ce qu'elles ont fait précédemment : le tronc de l'arbre représente les problématiques d'accès aux droits (Dans quels cas n'y a-t-il pas d'accès aux droits ?), les racines représentent les causes de ces problématiques (Pourquoi ne sont-ils pas toujours respectés ? Quels facteurs peuvent l'expliquer ?) Et les branches représentent les pistes d'amélioration (Que peut-on faire pour y remédier ?).

2

Une fois que tous les groupes ont rempli leur arbre, menez une réflexion collective afin de remplir l'arbre de référence grand format qui sera la synthèse de toutes leurs idées émises en sous-groupe au regard de l'activité précédente et de nouvelles idées.

3

Engagez enfin une discussion avec tout le groupe : au regard de tous les obstacles et solutions évoqués, dans quelle mesure défendre les droits humains vous semble faisable ? Est-il obligatoire de mettre sa vie en danger pour les défendre ? Pensez-vous qu'il est possible de s'investir dans la défense des droits humains quand on a 12 ans aujourd'hui en France ?

4. PROCHAINS PETITS PAS

DÉROULEMENT

Brainstorming

OBJECTIFS

- Imaginer des actions individuelles ou collectives pour agir en faveur des droits humains.



Durée

• 30 min

Public

• De 8 à 30 personnes.

Matériel

• Des post-it

Préparation

• Pas de préparation particulière.

1

Distribuez à chaque personne une série de post-it et demandez-leur d'y inscrire l'action concrète dans laquelle elles sont prêtes à s'engager en faveur du respect des droits humains. Cette action ne doit pas nécessairement représenter un engagement important et peut être très clairement associée à leur quotidien dans l'établissement scolaire ou ailleurs (parler d'une situation dans un pays, se renseigner sur Amnesty International, partager des contenus vérifiés sur les réseaux sociaux, etc.).

2

Une fois que les personnes participantes ont inscrit leur engagement sur les post-it, collectez ceux des personnes souhaitant partager leur idée et regroupez-les par grandes thématiques sur un tableau. Menez ensuite une discussion sur les conditions de faisabilité de ces actions : qu'est-ce qui pourrait vous empêcher de mettre en œuvre ces actions ? Qu'est-ce qui permettrait d'aller au bout de l'action, que faudrait-il mettre en place ?

3

Demandez-leur individuellement ou en petits groupes d'inscrire sur une feuille les étapes nécessaires pour mener à bien les actions citées.

4

Enfin, demandez aux personnes qui savent quelles seront les prochaines étapes pour mettre en place leur action de lever la main. Celles qui le souhaitent peuvent partager avec le grand groupe leur action et expliquer les grandes étapes identifiées.

POUR ALLER PLUS LOIN

Les personnes participantes peuvent décider de s'engager collectivement et concrètement pour les droits humains et mener une action, dans leur établissement scolaire ou tout autre milieu. Ce type de projet peut être mené dans le cadre des enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI).

2

NIVEAU COLLÈGE 4^e / 3^e

MODULE 1
**INTRODUCTION AUX DROITS HUMAINS ET À LA DÉCLARATION
UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME (DUDH)**

MODULE 2
LES LIBERTÉS INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES

MODULE 3
LA DUDH ET MOI

MODULE 1

INTRODUCTION AUX DROITS HUMAINS ET À LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME (DUDH)

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de ce module, les personnes participantes seront capables de :

- Distinguer les notions de besoin, droit et responsabilité.*
- Comprendre l'histoire de l'émergence des droits humains.*
- Identifier les droits fondamentaux.*

1. DROIT OU BESOIN ?

DÉROULEMENT

Étiquettes

Activité inspirée de « Le respect de la dignité humaine » conçu par le réseau In-Terre-Actif.

OBJECTIFS

- Distinguer les notions de droit et besoin.
- Introduire la Déclaration universelle des droits de l'homme.



Durée

- 45 min



Public

- De 8 à 30 personnes.



Matériel

- Le document à compléter « Droit ou besoin » et les étiquettes des droits humains (Fiche support 8)
- Un tableau ou paper-board



Préparation

- Pas de préparation particulière.

1 En groupe entier, menez une discussion sur la définition d'un besoin : qu'est-ce qu'un besoin ? Pouvez-vous faire une liste des besoins des individus ? Parmi cette liste, quels sont les besoins élémentaires ?

2 Divisez-les ensuite en groupes de 4 à 5 personnes. Chaque groupe se saisira d'un besoin que vous aurez extrait de la liste établie précédemment. Fournissez à chacun d'eux un document à compléter qui leur permettra de réfléchir en autonomie à deux questions : en France, notre société permet-elle aux individus de subvenir à ce besoin ? Si oui, par quels moyens ? Si non, quels seraient les moyens à mettre en place pour satisfaire ce besoin ?

3 Organisez enfin un temps de restitution de ces productions et faites-en la synthèse au tableau : une colonne « besoin élémentaire », une colonne « caractéristiques de la société actuelle », une colonne « moyens à mettre en place ».

4 Présentez ensuite les étiquettes avec les droits et demandez de les replacer en face de chaque besoin.

5 Engagez enfin une discussion avec tout le groupe : qu'est-ce qui différencie le besoin d'avoir un logement décent et celui d'avoir un téléphone portable par exemple ? Tous les besoins devraient-ils avoir un droit associé ? Pourquoi certains besoins ne correspondent pas à un droit ? Quels sont les besoins (types de besoins) couverts par les droits ?

2. LES DROITS HUMAINS

DÉROULEMENT

Photolangage

OBJECTIFS

- Identifier les différents droits humains.
- Appréhender la classification de ces droits en différentes générations.
- Prendre conscience de l'interdépendance des droits humains.



Durée

• 55 min



Public

• De 8 à 30 personnes.



Matériel

• Photolangage droits humains (Fiche support 2)



Préparation

- Disposez l'ensemble des images au centre du groupe (sur une table ou sur le sol afin qu'elles soient visibles par tout le groupe).
- Prenez connaissance de l'annexe 1 « Déclaration universelle des droits de l'homme – version simplifiée »

1

Invitez chaque personne à choisir individuellement une image qui correspond au droit qui lui semble le plus important et à réfléchir aux raisons de son choix en répondant à deux questions : quel est le droit représenté sur l'image ? Pourquoi pensez-vous que ce droit est très important ?

2

Chaque personne à tour de rôle explique son choix d'image. Si beaucoup de photos n'ont pas été choisies, ne pas hésiter à demander au groupe le droit qu'elles représentent et les éventuelles raisons pour lesquelles elles n'ont pas été choisies.

3

Engagez une discussion avec tout le groupe :

- Sur les différentes générations de droits :

Une fois le tour de parole terminé, demandez aux personnes participantes de réfléchir à une manière de classer les images en trois catégories de droits, notez les propositions au tableau. Puis proposez-leur de classer les images par « générations de droits » : civiques et politiques, sociaux, économiques et culturels et enfin collectifs et solidaires (cf. annexe 1 « Déclaration universelle des droits de l'homme – version simplifiée »).

- Sur l'interdépendance des droits :

Abordez la question de l'interdépendance des droits humains : que se passe-t-il si vous n'avez pas de logement ? Quelles sont les conséquences ? À chaque réponse, connectez celle-ci à un droit : droit au logement, accès à un travail décent, scolarisation normale, accès aux soins... Vous pouvez ensuite demander : savez-vous ce qu'est la dépendance ? L'interdépendance ? À votre avis pourquoi dit-on que les droits humains sont interdépendants ?

- Sur l'universalité des droits :

Posez les questions suivantes : finalement, existe-t-il réellement des droits plus importants que les autres ? Peut-on justifier que certaines personnes aient accès à certains droits et pas d'autres ? Est-ce que tout le monde peut réellement réclamer l'accès à l'ensemble des droits humains ? Pourquoi ?

3. LES TEXTES RELATIFS AUX DROITS HUMAINS

DÉROULEMENT

Frise chronologique

OBJECTIFS

- Découvrir l'histoire des droits humains.
- Articuler l'histoire des droits humains et les connaissances historiques des personnes participantes.



Durée

• 40 min



Public

• De 8 à 30 personnes.



Matériel

- Les panneaux « Dates importantes pour les droits humains », les panneaux « Textes importants pour les droits humains », le tableau des réponses (Fiche support 9)



Préparation

- Divisez le groupe en deux sous-groupes de même effectif.
- Distribuez aux personnes du premier groupe l'ensemble des panneaux « Dates » et à celles du deuxième groupe l'ensemble des panneaux « Textes ».

1

Invitez les personnes à se regrouper par binôme date/ texte et à se placer par ordre chronologique.

2

Après les avoir laissé se regrouper, vérifiez de manière collective que les bons binômes ont été formés et que la chronologie des événements a été respectée.

3

Vous pouvez ensuite questionner les personnes participantes : où le concept de droits humains est-il né ? Est-ce que cela signifie que les autres régions du monde ne respectaient aucun droit humain ? Ces textes garantissent-ils à eux seuls que tous les êtres humains ont accès aux droits ?

POUR ALLER PLUS LOIN

Proposez au groupe de visionner un extrait de la vidéo d'Amnesty International « Voir pour comprendre : la Déclaration universelle des droits de l'homme » (0'20-2'26) sur la chaîne Youtube AmnestyFrance, afin d'approfondir la question des grands principes des droits humains (universalité, inaliénabilité et interdépendance) et des générations de droits (civiques et politiques, sociaux et culturels, et collectifs et solidaires).

4. LES GRANDS PRINCIPES DES DROITS HUMAINS

DÉROULEMENT

Débat mouvant

OBJECTIFS

- Réfléchir aux enjeux soulevés par les grands principes des droits humains.



Durée

• 30 min



Public

• De 8 à 30 personnes.



Matériel

- Deux panneaux sur lesquels on peut lire « D'accord » et « Pas d'accord »
- Les panneaux sur lesquels sont écrites les phrases du débat mouvant (Fiche support 10)



Préparation

- Divisez la salle en deux parties et affichez le panneau « D'accord » d'un côté et le panneau « Pas d'accord » de l'autre.
- Pour préparer les discussions, lisez attentivement la « Fiche mémo 1 – L'indispensable sur les droits humains », à la fin de ce livret.

1

Donnez la consigne suivante : « Je vais vous lire une affirmation, vous prendrez quelques secondes pour y réfléchir. En fonction de ce que vous en pensez, vous devrez vous positionner d'un côté ou de l'autre de la salle sous le panneau correspondant à votre opinion. Nous échangerons ensuite sur les raisons qui vous ont fait choisir un côté ou l'autre. Si un argument vous convainc ou si vous changez d'avis, vous pouvez vous déplacer dans la salle librement. ». Exemple de phrase : les droits humains permettent de répondre aux besoins de toutes et tous.

2

Une fois que l'ensemble des personnes s'est placé, demandez-leur d'expliquer les raisons de leur positionnement.

3

Distribuez ensuite la parole afin que chaque point de vue s'exprime jusqu'à épuisement des arguments. N'hésitez pas à demander aux personnes qui changent de place d'exprimer les raisons de leur changement.

VARIANTE

Cette activité peut être réalisée en divisant le groupe en deux équipes et en leur demandant de construire un argumentaire par groupe pour ensuite échanger collectivement.

MODULE 2

LES LIBERTÉS INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de ce module, les personnes participantes seront capables de :

- Comprendre la notion d'indivisibilité des droits fondamentaux.
- Identifier les liens qui unissent libertés individuelles et collectives.
- Identifier des moyens d'agir en faveur des droits humains.

1. L'ARTICLE 19 DE LA DUDH

DÉROULEMENT

Brainstorming

OBJECTIFS

- Permettre une libre expression des représentations des personnes participantes sur le concept de liberté individuelle.



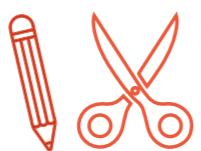
Durée

- 25 min



Public

- De 8 à 30 personnes.



Matériel

- Tableau
- Crayon feutre



Préparation

- Inscrivez au tableau ou collez-y le texte de l'article 19 de la DUDH « Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit. »
- Pour préparer les discussions, lisez attentivement la « Fiche mémo 3 – Le cadre juridique de la liberté d'expression », à la fin de ce livret.

1

Sondez les personnes participantes sur leur compréhension de l'article en leur posant des questions du type : qu'est-ce que cela signifie ? Quels sont les éléments qui vous interpellent dans cet article ? À qui s'adresse-t-il ? Quelles limites pouvez-vous imaginer à la liberté d'expression ?

2

Au fur et à mesure, prenez en note leurs réponses avec leurs mots sur un tableau. Ces représentations et connaissances pourront être passées en revue à la fin du module pour constater leur évolution.

POUR ALLER PLUS LOIN

Vous pouvez mener d'autres activités sur les limites de la liberté d'expression : animer un débat mouvant, inviter les personnes participantes à faire un quiz en ligne, en groupe ou en classe. Des activités sont proposées dans le livret pédagogique « Discours toxiques » et sur le site d'Amnesty International France dans la rubrique www.amnesty.fr/education

2. ZOOM SUR LA LIBERTÉ D'EXPRESSION

DÉROULEMENT

Analyse de dessins de presse

OBJECTIFS

- Identifier les enjeux de la défense des libertés.
- Repérer les conséquences de non-accès aux droits.



Durée

• 50 min

Public

• De 12 à 30 personnes.

Matériel

- Les dessins de presse sélectionnés
- Le document à compléter (Fiche support 11)

Préparation

- Divisez le groupe en 6 sous-groupes.
- Distribuez à chaque groupe un dessin que vous aurez sélectionné ainsi qu'un document à compléter qui leur permettra de restituer leurs travaux d'analyse. Vous pouvez également les laisser choisir une illustration parmi celles proposées.
- Pour préparer les discussions, lisez attentivement la « Fiche mémo 3 – Le cadre juridique de la liberté d'expression », à la fin de ce livret.

1

À partir du document à compléter, invitez chaque groupe à identifier le message qu'a voulu transmettre l'auteur ou l'autrice du dessin ainsi que les moyens utilisés pour y parvenir (humour, utilisation de symboles, métaphores, ...). Demandez-leur d'imaginer les conséquences de la situation dénoncée par le dessin.

2

Une fois que chaque groupe a terminé l'analyse de son dessin, rassemblez tous les groupes et proposez-leur de présenter le résultat de leur analyse. Après chaque présentation, l'ensemble des personnes participantes est invité à réagir sur le contenu de la présentation, sur les possibles autres interprétations de l'illustration et sur les enjeux de la défense du droit évoqué dans celui-ci.

3

Questionnez le groupe : au regard des différentes situations évoquées ou dénoncées, quels sont les enjeux de la défense des droits humains ? Et ceux liés spécifiquement à la liberté d'expression ? Pour les individus ? Pour la société ?

POUR ALLER PLUS LOIN

Pour poursuivre ce travail autour de la liberté de la presse et de ses limites, vous pouvez retrouver des ressources pédagogiques (débats mouvants, quiz etc.) sur la thématique « liberté d'expression » sur notre site Internet dans la rubrique Éducation ([https://www.amnesty.fr/éducation](https://www.amnesty.fr/education)). Cela peut également être l'occasion d'organiser une séance ou un projet d'éducation aux médias et à l'information.

3. LES LIBERTÉS INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES DANS LE MONDE

Étude de cas

Activité inspirée de « *Un journaliste a disparu* » proposée par l'ONU dans son manuel « *L'enseignement des droits de l'homme* ».

OBJECTIFS

- Analyser les facteurs de non-respect des droits.
- Repérer les moyens d'action des citoyens face au non-respect des droits humains.



Durée

• 60 min

Public

• De 12 à 30 personnes.

Matériel

- Le texte retraçant l'histoire d'une journaliste disparue
- Le texte retraçant l'histoire d'un dessinateur de presse exilé
- Le document à compléter
- La Déclaration universelle des droits de l'homme en version simplifiée (Fiche support 12)

Préparation

- Créez dans l'espace de la salle 6 îlots de tables sur lesquels se répartissent les personnes participantes.
- Déposez sur chaque îlot, une copie de l'un ou l'autre texte (idéalement 3 îlots pour la journaliste et 3 îlots pour le dessinateur), une DUDH simplifiée et un document à compléter contenant les questions.
- Pour préparer les discussions, lisez attentivement la « Fiche mémo 3 – Le cadre juridique de la liberté d'expression », à la fin de ce livret.

DÉROULEMENT

1 Expliquez au groupe qu'il représente maintenant 6 groupes de chercheurs et chercheuses qui doivent enquêter sur deux situations de personnes pour le compte d'organismes internationaux. Pour les aider dans leurs recherches, les personnes participantes s'appuient sur la fiche support et elles peuvent actualiser les données des cas en faisant une recherche documentaire. Pour rédiger les résultats de leur enquête, elles répondent aux questions du document à compléter : quelle est la situation énoncée dans le texte ? Quelles en sont les causes ? Qui est responsable ? Quels droits ne sont pas respectés ? Quels moyens pourraient être mis en œuvre ? Qui pourrait être sollicité pour améliorer la situation ?

2 À l'issue de cette réflexion d'une durée de 20 minutes, expliquez aux groupes qu'ils vont confronter leurs analyses à celles de leurs confrères et consœurs dans le cadre d'un comité de recherche. Ces comités devront ainsi établir une note de synthèse qui sera présentée lors de la prochaine Assemblée générale des Nations Unies pour dénoncer la situation de mise en danger de la liberté d'expression dans le monde. Ainsi, les 3 groupes qui ont travaillé sur le même document (la journaliste disparue ou le dessinateur de presse exilé) confrontent et synthétisent leurs idées.

3 Enfin chaque comité, par l'intermédiaire de son ou sa porte-parole, présente à l'ensemble des groupes, sa note de synthèse.

4 Une fois la simulation terminée, engagez une discussion avec le groupe entier : quels sont les éléments qui ont provoqué le non-respect des droits de ces personnes ? Pourquoi ? Est-il possible d'intervenir sur ces éléments pour les faire disparaître ? Quels sont les moyens que les comités ont proposé de mettre en place pour rétablir les droits des deux protagonistes évoqués ? Est-ce qu'il existe des moyens auxquels vous-mêmes vous pourriez contribuer ? Lesquels ?

LES ARTICLES DE LA DUDH ASSOCIÉS À CETTE ACTIVITÉ SONT NOTAMMENT LES SUIVANTS :

Article 6 - Protection de la loi pour tous, Article 8 - Réparation lorsque les droits ont été bafoués, Article 10 - Droit à un procès équitable, Article 19 - Liberté d'expression et droit de diffuser des informations. Différents acteurs peuvent aider à améliorer la situation et notamment pour lutter contre l'impunité, tels que l'ONU, l'UE, les chefs d'État, les ONG comme Amnesty International qui organise des pétitions ou des actions de mobilisation. Vous pouvez retrouver un schéma des acteurs de défense des droits humains dans la « Fiche mémo 1 – L'indispensable sur les droits humains ».

4. LES LIBERTÉS ET MOI

DÉROULEMENT

Jeu des positionnements

OBJECTIFS

- Confronter la défense des droits humains à sa réalité quotidienne.
- Identifier les moyens d'action possibles pour des citoyens et citoyennes.



Durée

• 35 min



Public

• De 8 à 30 personnes.



Matériel

- La liste des situations
- Les trois panneaux sur lesquels sont écrits A, B, C
(Fiche support 13)



Préparation

- Demandez aux personnes participantes de se regrouper au centre de la pièce.
- Disposez sur des murs différents les trois panneaux A, B, C.

1

Expliquez aux personnes participantes que vous allez leur énoncer un événement survenant dans leur vie quotidienne ainsi que trois réactions possibles pour faire face à cette situation (A, B, C).
Exemple : « Vous entendez au journal télévisé qu'un représentant syndical influent a été emprisonné en Turquie. Comment réagissez-vous ? » Réponse A, B ou C.

2

À la lecture des situations, les personnes participantes se positionnent physiquement devant le panneau correspondant à ce que serait leur réaction face à cette situation. Précisez également qu'il n'y a pas de bonne réponse et qu'il s'agit d'un exercice individuel.

3

À l'issue de chaque positionnement, questionnez-les sur les raisons de leur choix. Vous pouvez également, dans un deuxième temps, leur demander de réfléchir à d'autres façons de réagir que celles qui sont proposées.

MODULE 3

LA DUDH ET MOI

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de ce module, les personnes participantes seront capables de :

- Identifier les conditions optimales de respect des droits humains.
- Prendre conscience du potentiel d'action de chaque personne en matière de défense des droits.
- Imaginer une action individuelle ou collective pour agir en faveur des droits humains.

1. LE RÔLE DU CITOYEN ET DE L'ÉTAT DANS LA DÉFENSE DES DROITS HUMAINS

DÉROULEMENT

Montrez un extrait de la vidéo de présentation de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) (6'57 - fin) de manière entrecoupée.

Vidéo

OBJECTIFS

- Questionner le rôle de l'État dans le respect des droits humains.
- Identifier le rôle des citoyens et citoyennes dans la défense des droits humains.



Durée

• 35 min



Public

• De 8 à 30 personnes.



Matériel

• Un ordinateur et un vidéoprojecteur
• Vidéo « Voir pour comprendre, la Déclaration universelle des droits de l'homme », sur la chaîne Youtube AmnestyFrance (Fiche support 21)



Préparation

• Prenez connaissance de la « Fiche mémo 1 – L'indispensable sur les droits humains ».

1

06'57 - 7'49 : Questionnez les personnes participantes dans un premier temps sur l'idéal que représente la Déclaration universelle des droits de l'homme avec des questions telles que : pourquoi la DUDH est-elle présentée comme un idéal ? Puis sollicitez-les sur les informations données sur les atteintes aux droits et libertés énoncés dans la DUDH : pouvez-vous me citer des exemples de violations des droits humains donnés dans la vidéo ? Comment ces violations sont-elles expliquées ? En connaissez-vous d'autres ?

2

7'49 - 8'57 : Sollicitez-les sur les personnes ou organisations fondamentales pour la défense des droits humains : qui garantit le respect des droits humains ? Qui se charge de la justice internationale ? Pourquoi est-elle essentielle dans la lutte pour le respect des droits humains ?

3

3. 9'00 - fin : Ce dernier extrait vous permet d'aborder la question des moyens d'action accessibles aux populations pour défendre les droits humains : quels moyens d'action sont cités dans la vidéo ? Qu'en pensez-vous ? En connaissez-vous d'autres ?

2. LES CONDITIONS NÉCESSAIRES AU RESPECT DES DROITS HUMAINS

DÉROULEMENT

Nappes tournantes

OBJECTIFS

- Identifier les conditions nécessaires au respect des droits humains.



Durée

• 65 min

Public

• De 10 à 30 personnes.

Matériel

- Grandes feuilles blanches
- Marqueurs

Préparation

- Préparez cinq affiches aux titres différents : Acteurs et actrices, Moyens d'action, Obstacles au respect des droits, Opportunités d'action, Environnement. Ainsi, chaque affiche répond à une problématique : quels sont les acteurs et actrices qui agissent pour le respect des droits humains ? Comment agir en faveur de la défense des droits humains ? Quels sont les éléments qui peuvent s'opposer au respect des droits humains ? Quelles sont les actions qui peuvent permettre le respect des droits humains ? Quels éléments de contexte favorisent le respect des droits humains ?
- Installez 5 îlots de tables dans la salle. Posez une affiche et un marqueur sur chacune.
- Demandez au groupe de se répartir de manière équitable autour des différents îlots.

1 Invitez chacun des groupes à compléter son affiche avec les éléments jugés importants pour répondre à la thématique. Si deux points de vue différents sont exprimés dans le groupe, les deux idées peuvent être inscrites et ainsi inviter au débat le groupe suivant.

2 Au bout de 5 minutes, demandez à tous les groupes de changer d'îlot et de compléter ou questionner les réponses des groupes précédents et d'y ajouter leurs idées.

3 Répétez cette opération jusqu'à ce que tous les groupes aient pu compléter toutes les affiches.

4 Récupérez toutes les affiches et mettez-les à la vue de l'ensemble du groupe.

5 Passez en revue chacune des affiches. Pour chacune, sollicitez les personnes participantes : avez-vous des questions ou des désaccords avec ce qui est écrit ?

6 Engagez enfin une discussion avec tout le groupe : vous pouvez en particulier les questionner sur les obstacles possibles à la défense des droits humains et sur les solutions pour les surmonter, sur les conditions de mise en place de ces moyens, sur ce qui peut empêcher d'utiliser ce moyen au niveau individuel et collectif (« Une personne seule peut-elle défendre les droits humains ? »).

3. AGIR POUR LES DROITS HUMAINS

DÉROULEMENT

Atelier préparer son action

OBJECTIFS

- Imaginer une action individuelle ou collective pour agir en faveur des droits humains.



Durée

- 70 min



Public

- De 8 à 30 personnes.



Matériel

- Panneaux « Droits humains » (Fiche support 3)
- Le document à compléter « Préparer son action » (Fiche support 14)



Préparation

- Affichez les panneaux « Droits humains » à différents endroits de la salle.

1

Invitez les personnes participantes à se mettre à côté d'un panneau dont le droit mentionné les intéresse, puis à former des groupes de trois à six personnes par droit. Demandez-leur de trouver un problème contre lequel le groupe aimerait concevoir un projet pour défendre ce droit.

2

Distribuez à chaque groupe un document à compléter qui permettra de structurer une action pour la défense du droit choisi à travers trois items : objectifs, cible et moyens.

3

Expliquez aux différents groupes qu'ils sont maintenant responsables de la campagne mise en place par Amnesty International pour défendre les droits humains. À partir de la fiche support mise à leur disposition, chaque groupe devra imaginer un plan d'action en faveur de l'accès au droit choisi.

4

Pour compléter ce document, chaque groupe devra identifier les objectifs clairs de cette action (Quel est le problème initial ? Quel message transmettre ? Quel but atteindre ?), le public cible de cette action (À qui s'adresse-t-elle ?) et enfin quelles actions concrètes mettre en place (Quoi faire ? Avec qui ? Comment ?).

5

Proposez à chaque groupe de présenter son action au groupe entier. Au moment de la présentation, vous pouvez solliciter l'ensemble du groupe sur les points les plus motivants, la faisabilité des actions proposées, les limites de l'impact de celles-ci etc.

POUR ALLER PLUS LOIN

Invitez les personnes qui le souhaiteraient à mettre en œuvre les actions concrètes définies : réalisation d'affiches de sensibilisation, de vidéos de témoignages, signature d'une pétition, création d'un journal ou d'un club des droits humains, etc.

3

NIVEAU LYCÉE

MODULE 1

INTRODUCTION AUX DROITS HUMAINS ET À LA DÉCLARATION
UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME (DUDH)

MODULE 2

LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

MODULE 3

LA DUDH ET MOI

MODULE 1

INTRODUCTION AUX DROITS HUMAINS ET À LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME (DUDH)

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de ce module, les personnes participantes seront capables de :

- *Définir le concept de droit humain.*
- *Identifier les grands principes fondateurs de la Déclaration universelle des droits de l'homme.*
- *Développer un argumentaire autour des enjeux de la défense des droits humains.*

1. LES DROITS FONDAMENTAUX

DÉROULEMENT

Brainstorming

OBJECTIFS

- Permettre une libre expression des représentations de chacun et chacune sur le concept de droit humain.



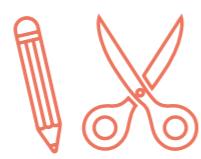
Durée

• 30 min



Public

- De 8 à 30 personnes.



Matériel

- Tableau
 - Grandes feuilles
 - Crayon feutre
- Préparation**
- Pour préparer les discussions, lisez attentivement la « Fiche mémo 1 – L'indispensable sur les droits humains », à la fin de ce livret.



1

Echangez avec les personnes participantes autour de leur définition du concept de droit humain en posant la question : si je vous dis « droits humains », à quoi pensez-vous ?

2

Vous pouvez les aider avec des questions telles que : qu'est-ce que ça veut dire ? À quoi servent-ils ? Quelles thématiques sont concernées par les droits humains ? Avez-vous des exemples ?

3

Au fur et à mesure des réponses, prenez en note leurs commentaires sur un tableau. Une fois qu'un certain nombre d'idées ont été inscrites, n'hésitez pas à relire et à inviter le groupe à compléter ou questionner certaines idées notées. Vous pourrez revenir dessus à la fin du module pour voir si les connaissances et les compréhensions ont évolué.

2. LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

DÉROULEMENT

Vidéo

OBJECTIFS

- Découvrir les grands principes énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme.
- Comprendre la classification des droits.



Durée

• 40 min



Public

• De 8 à 30 personnes.



Matériel

- Un ordinateur
- Un vidéoprojecteur
- Vidéo « Voir pour comprendre, la Déclaration universelle des droits de l'homme » (Fiche support 21)



Préparation

- Pour préparer les discussions, lisez attentivement la « Fiche mémo 2 – La Déclaration universelle des droits de l'homme – origines et définition », à la fin de ce livret.

Montrez un extrait de la vidéo de présentation de la DUDH (0'20 - 6'09) de manière entrecoupée.

1 00'00 - 2'26 : Dans un premier temps questionnez les personnes participantes sur la nature du document avec des questions telles que : qu'est-ce qu'il présente ? De quelle manière ? Puis sollicitez-les sur les informations données sur la DUDH : pourquoi l'avoir écrite ? Quand ? Pourquoi ?

2 2'26 - 4'32 : Abordez les raisons de la terminologie de « droits humains » (Pourquoi parler de droits humains et non de droits de l'Homme ?) et questionnez-les sur les générations des différents droits (Quelles sont les différentes générations de droits ? Quels types de droits rassemblent-elles ?).

3 4'32 - 6'09 : Ce dernier extrait permet d'aborder la question des grands principes des droits humains comme universalité, indivisibilité, inaliénabilité : quels sont les grands principes qui régissent les droits ? Que signifient-ils ? Certaines situations impliquent-elles que l'on perde légitimement ses droits ? Pourquoi ? L'environnement social et familial peuvent-ils justifier que l'on n'ait pas accès à certains droits ?

3. L'INTERDÉPENDANCE DES DROITS HUMAINS

« Tout est lié »

DÉROULEMENT

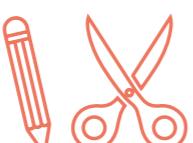
1 Donnez la consigne suivante : « Je vais partager avec vous une histoire qui raconte le quotidien d'un personnage. Je marquerai régulièrement des pauses. Lors de celles-ci vous devrez m'indiquer en levant la main si la phrase énoncée correspond ou est en lien avec le droit que vous incarnez ».

2 Entre chaque phrase de l'histoire, marquez des pauses et questionnez celui ou celle qui a levé la main sur les raisons pour lesquelles le droit représenté est en lien avec la phrase énoncée. La première personne à prendre la parole, et dont le droit correspond bien à la situation énoncée, recevra le bout de la ficelle qu'elle tiendra tout au long de l'activité. À chaque prise de parole, la bobine circulera de main en main entre les personnes participantes, tissant ainsi une toile d'araignée. Si plusieurs personnes se manifestent lors d'une situation du personnage, la bobine circulera entre chacune après explication du lien qui les unit.

3 À la fin de l'activité, la circulation de la bobine a créé une « toile d'araignée » entre les personnes participantes : celle-ci représente les liens entre les différents droits incarnés. Vous pouvez proposer à deux ou trois personnes de se mettre debout sur leur siège, puis demander aux autres de s'asseoir par terre tout en continuant de tenir la ficelle dans leurs mains. Demandez-leur ce qui se passe quand des personnes se lèvent ou d'autres s'assoient par terre. L'idée étant de faire ressentir à l'ensemble du groupe, que défendre ou porter atteinte à un seul droit crée une tension entre tous du fait de leur interdépendance.

4 Demandez aux personnes participantes ce que représente cette toile d'araignée à leurs yeux : les liens qui unissent les différents droits ici, existent-ils également dans la réalité ? Demandez-leur d'identifier les droits avec lequel le leur est intimement lié.
Exemple : travail/logement, le manque de travail empêche d'accéder à la location d'une habitation.

5 Engagez enfin une discussion avec tout le groupe : qu'avez-vous ressenti quand des personnes se sont mises debout sur leurs chaises ? Et quand d'autres se sont assises par terre ? À quoi cela correspond dans la réalité ? À votre avis qu'implique cette interdépendance des droits en termes de défense des droits humains ? Si je lutte pour défendre le droit au logement, quelles conséquences cela peut provoquer sur d'autres droits ?



Durée

• 50 min

Public

• De 8 à 30 personnes.

Matériel

- Les panneaux droits humains (Fiche support 3)
- Une bobine de fil d'au moins 30 mètres
- L'histoire de Lucas (Fiche support 15)

Préparation

- Distribuez à chaque personne un panneau où figure un droit humain.
- Expliquez que pour la durée de l'activité, chacun incarnera le droit qui figure sur son panneau.
- Pour préparer les discussions, lisez attentivement la « Fiche mémo 1 – L'indispensable sur les droits humains », à la fin de ce livret.

4. LA DÉFENSE DES DROITS HUMAINS

DÉROULEMENT

« Juste une minute »

OBJECTIFS

- Développer un argumentaire autour de la défense des droits humains.



Durée

• 50 min



Public

• De 8 à 30 personnes.



Matériel

• Les étiquettes avec des affirmations sur les droits humains (Fiche support 16)



Préparation

• Répartissez les personnes participantes en binôme.

1 Invitez les personnes participantes à piocher une étiquette telle que « La Déclaration universelle des droits de l'homme ne sert à rien tant qu'elle n'est pas contraignante ».

2 Après vous être assuré de la compréhension des phrases par chaque binôme, invitez-les, pendant 5 minutes, à préparer un exposé d'une minute sur la question piochée.

3 Chaque groupe présente le fruit de sa réflexion au grand groupe.

4 Après chaque prise de parole, invitez l'ensemble du groupe à réagir à l'exposé. Prenez en note les éventuels points de blocage énoncés lors de la présentation des exposés pour les utiliser dans le temps d'échanges, une fois toutes les présentations faites.

5 À l'issue de l'activité, questionnez les personnes participantes sur leurs ressentis : était-ce difficile de parler sur ces sujets pendant une minute ? Quels étaient les sujets les plus délicats ? Pourquoi ?

VARIANTE

Pour approfondir une thématique spécifique, donnez la même thématique à plusieurs binômes qui confronteront ainsi leurs argumentaires en sous-groupes au lieu de le faire en groupe complet.

MODULE 2

LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de ce module, les personnes participantes seront capables de :

- Définir et articuler les notions de stéréotype, préjugé et discrimination.
- Identifier des discriminations dans le monde.
- Prendre conscience des effets des discriminations sur les individus et la société et imaginer des moyens d'y remédier.

1. L'ARTICLE 1: DE LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

DÉROULEMENT

Brainstorming

OBJECTIFS

- Permettre une libre expression des représentations de chacun et chacune sur la notion d'égalité des droits.



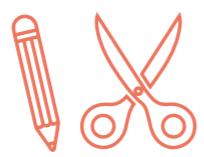
Durée

• 35 min



Public

• De 8 à 30 personnes.



Matériel

- Tableau
- Grandes feuilles
- Crayon feutre



Préparation

- Inscrivez au tableau, ou collez une affiche avec le texte de l'article 1 de la DUDH « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité. ».

1

Questionnez les personnes participantes sur leur compréhension de l'article 1 en leur posant des questions telles que : qu'est-ce que cela signifie ? Quels sont les éléments qui vous interpellent dans cet article ? Quelles limites pouvez-vous imaginer concernant l'égalité entre les individus ?

2

Au fur et à mesure des réponses, prenez en note leurs commentaires sur un tableau à la vue de toutes et tous afin que chaque personne puisse réagir sur ce qui est proposé.

2. LES STÉRÉOTYPES ET LES PRÉJUGÉS

DÉROULEMENT

Cultionary

Activité adaptée du kit pédagogique « Tous différents - tous égaux », Conseil de l'Europe, 2^{ème} édition, 1995.

OBJECTIFS

- Définir les notions et identifier les liens entre stéréotypes, préjugés et discriminations.
- Comprendre comment fonctionnent les stéréotypes et identifier leur origine.



Durée

• 45 min



Public

- De 12 à 30 personnes.



Matériel

- Des post-it de couleurs différentes
- Une douzaine de feutres fins
- Liste de mots à faire deviner (Fiche support 17)



Préparation

- Divisez le groupe en six sous-groupes équivalents.
- Distribuez à chaque sous-groupe deux feutres fins et un bloc de post-it.
- Choisissez six mots dans la liste proposée.

1

Expliquez aux personnes participantes que l'objectif sera de faire deviner le plus vite possible 6 mots à leur groupe uniquement par le dessin. Chacun des mots devra être dessiné sur un post-it différent, sans utiliser ni la parole, ni les lettres. À chaque fois qu'il sera deviné, le dessinateur ou la dessinatrice du groupe viendra demander un nouveau mot à dessiner et à faire deviner, et ce jusqu'à ce que les 6 mots aient été trouvés par le groupe. Les personnes participantes peuvent décider de changer la personne qui dessinera à chaque tour.

2

Lorsque l'ensemble des groupes a deviné tous les mots de la liste, rassemblez tous les dessins rangés par mots sur un tableau.

3

Questionnez les personnes participantes sur ce qui ressort de ces représentations : en regardant les différents dessins, que constatez-vous ? Y-a-t-il des similitudes ? Des différences ? Pourquoi avez-vous représenté certains mots de la même façon ? Comment appelle-t-on ces raccourcis ? À quoi servent-ils ? Sont-ils nécessairement négatifs ?

4

En partant des apports des personnes participantes, établissez ensemble une définition du concept de stéréotype et distinguer les notions de préjugé et de discrimination. (cf. annexe 2 « Glossaire »)

3. EXPÉRIMENTER LES DISCRIMINATIONS

Le pas en avant

Activité adaptée par KuriOz de l'outil initial « Le jeu du pas en avant » créé par le CCFD-Terre Solidaire.

OBJECTIFS

- Prendre conscience des inégalités en matière de droits humains.
- Comprendre les conséquences pour l'individu et pour la société de ces inégalités.



Durée

• 50 min



Public

• De 8 à 30 personnes.



Matériel

- Cartes rôles avec différents personnages et la liste de situations à énoncer (Fiche support 18)



Préparation

- La pièce doit être libérée de tout mobilier pour permettre aux personnes participantes d'avancer.
- Distribuez une carte rôle par personne. Demandez-lui de les conserver et de ne pas les montrer.

DÉROULEMENT

1 Mise en situation : invitez les personnes participantes à prendre connaissance de leur carte puis à entrer dans la peau de leur personnage. Vous pouvez les aider en leur posant les questions suivantes : comment s'est passée votre enfance ? Quels métiers exercent vos parents ? Où vivez-vous ? À quoi ressemble votre maison ? À quoi ressemble votre vie aujourd'hui ? Quelles sont vos habitudes au quotidien ? Quelles sont vos motivations dans la vie ? Quelles sont vos peurs ? À quoi ressemblez-vous ?

2 Puis, demandez aux personnes participantes de former une ligne à une extrémité de la pièce.

3 Expliquez-leur que vous allez leur lire une liste de situations ou d'évènements. À chaque fois que les personnages seront en mesure de répondre « oui » à l'affirmation, elles devront faire un pas en avant. Dans le cas contraire, elles devront rester sur place.

4 Lisez les situations une par une. Marquez une pause entre chaque phrase afin de laisser le temps nécessaire à la réflexion.

5 Une fois l'ensemble des affirmations énoncées, demandez aux personnes participantes de prendre note de leur position finale.

6 Proposez ensuite un temps d'échange autour des questions suivantes. Commencez par leur demander individuellement de caractériser leur état en un mot de ressenti.

Puis continuez en posant différentes questions :

- Qu'avez-vous ressenti en faisant un pas en avant ou en restant sur place ?
- Concernant les personnages qui avançaient souvent, à quel moment avez-vous constaté que les autres n'avaient pas aussi vite que vous ?
- Certains personnages ont-ils eu le sentiment que, parfois, leurs droits humains n'étaient pas respectés ? Lesquels ?
- Pouvez-vous deviner le rôle joué par les autres ? (Laissez-les révéler leur personnage à ce stade de la discussion.)
- Est-ce que les écarts représentés dans l'activité reflètent des écarts existants dans la société actuelle ? Lesquels ?
- Quels sont les droits humains en jeu pour chacun des personnages joués ? Certains personnages peuvent-ils dire que leurs droits étaient bafoués ou qu'ils leur ont été refusés ? Pour quelles raisons ?
- Dans quelles sphères de la vie quotidienne, ces discriminations ont-elles eu lieu pour les personnages (santé, loisirs, logement, travail, école...) ?

4. LES DISCRIMINATIONS DANS LE MONDE

DÉROULEMENT

Débat mouvant

OBJECTIFS

- Crée un espace de dialogue sur la réalité des discriminations dans le monde.



Durée

• 40 min



Public

• De 8 à 30 personnes.



Matériel

- Un panneau « D'accord », un panneau « Pas d'accord »
- Les affirmations polémiques à imprimer (Fiche support 19)



Préparation

- Divisez l'espace de la salle en deux parties : d'un côté « D'accord », de l'autre « Pas d'accord », en affichant les panneaux à chaque extrémité.

1 Lisez une première affirmation au groupe, comme « Les États sont responsables des discriminations », et invitez-les à se positionner physiquement dans la salle du côté d'accord ou pas d'accord.

2 Une fois que l'ensemble des personnes participantes s'est placé, demandez-leur d'expliquer les raisons de leur choix. Précisez au groupe qu'aucune opinion n'est définitive et que chaque personne peut changer de côté à tout moment en fonction des arguments énoncés, que chaque personne peut se positionner d'un côté en pensant « je suis d'accord parce que... mais ... », l'idée étant d'échanger des arguments et non pas d'affirmer un point de vue.

3 Distribuez ensuite tour à tour la parole à chaque côté afin que les deux parties déroulent leurs arguments jusqu'à épuisement.

4 Vous pouvez alors passer à l'affirmation suivante en demandant au groupe de se repositionner au centre.

MODULE 3

LA DUDH ET MOI

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de ce module, les personnes participantes seront capables de :

- Identifier les problèmes d'accès aux droits fondamentaux dans le monde.
- Comprendre les raisons pour lesquelles les défendre.
- Imaginer une action individuelle ou collective pour agir en faveur des droits humains.

1. L'ACCÈS AUX DROITS

DÉROULEMENT

Photolangage

OBJECTIFS

- Identifier des problématiques d'accès aux droits.



Durée

- 50 min



Public

- De 8 à 30 personnes.



Matériel

- Photolangage droits humains (Fiche support 2)



Préparation

- Disposez l'ensemble des images à la vue de toutes et tous.

1

Invitez chaque membre du groupe à choisir individuellement une image qui l'interpelle et réfléchir aux raisons de son choix. Si plusieurs personnes choisissent la même image, cette activité peut être faite en binôme.

2

Sondez chaque personne sur son choix avec des questions telles que : quel droit est ici représenté ? À votre avis de quelle manière peut-il être mis en danger ? Quels peuvent-être les moyens utilisés pour y remédier ?

3

Invitez les autres personnes participantes à compléter les apports des uns et des autres afin d'encourager les échanges.

2. LES ACTIONS EN FAVEUR DES DROITS HUMAINS

DÉROULEMENT

Étude documentaire

OBJECTIFS

- Identifier des acteurs et actrices de défense des droits humains.
- Analyser des moyens possibles d'action en faveur des droits humains.



Durée

• 60 min



Public

• De 8 à 30 personnes.



Matériel

• Ensemble de documents à analyser et le modèle de document à compléter (Fiche support 20)



Préparation

- Divisez le groupe en quatre ou huit groupes équivalents.
- Distribuez un ensemble de documents à chacun des groupes : ONG, OIG, etc.
- Prenez connaissance de la « Fiche mémo 1 – L'indispensable sur les droits humains ».

1

Invitez les personnes participantes à réfléchir sur différentes situations de défense des droits humains en analysant les différents documents à disposition. À l'aide du document à compléter, chaque groupe devra réaliser une synthèse de ses documents, en se questionnant sur le rôle, les moyens et l'impact de différents types de personnes ou structures agissant pour la défense des droits humains.

2

Au bout de 30 minutes, invitez les sous-groupes à présenter leurs synthèses à l'ensemble du groupe.

3

À l'issue du temps de présentation, faites collectivement la synthèse de tout ce qui a été présenté : quelles sont les personnes ou organisations majeures de la défense des droits humains ? Quelles sont leurs contraintes ? Quels moyens sont à leur disposition pour agir ? Sont-ils toujours efficaces ? Chaque personne peut-elle prétendre agir en faveur des droits humains ? Pourquoi ? Comment ? Vous pouvez regrouper l'ensemble des éléments sur une grande feuille ou un tableau.

Vous pouvez vous référer à la carte mentale des acteurs et actrices de défense des droits humains, incluse dans la « Fiche mémo 1 – L'indispensable sur les droits humains ».

VARIANTE

En amont de la séance d'animation, vous pouvez donner le temps aux personnes participantes de réaliser une recherche documentaire afin d'actualiser les données des documents sur les institutions et les situations des personnes. Vous pouvez également leur demander de réfléchir à d'autres cas de personnes dont elles ont entendu parler.

3. LA DÉMOCRATIE EN ACTION

DÉROULEMENT

Gro-débat

Activité inspirée par la SCOP Le Pavé.

OBJECTIFS

- Identifier les moyens d'agir pour la défense des droits humains.
- Imaginer une action en faveur des droits humains.



Durée

• 60 min



Public

• De 8 à 30 personnes.



Matériel

- Des crayons
- Des grandes feuilles blanches



Préparation

- Pas de préparation particulière.

1

Demandez aux personnes participantes d'identifier individuellement un problème, une situation en rapport avec les droits humains qui les intéresse.

Exemple : les problèmes d'accès aux soins.

2

Invitez-les ensuite à se regrouper en binôme ayant eu des propositions proches et à partager leurs réflexions. Les binômes devront formuler une proposition de problématique à résoudre.

Exemple : l'accès aux soins dépend de la situation financière des malades.

3

Chaque proposition est écrite sur une feuille de papier, présentée et affichée au tableau. Chaque personne choisit une proposition de manière à former des groupes de cinq à six personnes.

4

En groupe, elles doivent alors approfondir les enjeux de la problématique proposée et suggérer des pistes de solutions concrètes en suivant certaines étapes (5 mn pour chacune des 3 premières et 15 mn pour l'étape 4) :

Étape 1 : quel serait l'idéal pour résoudre ce problème ?

Étape 2 : à quelles propositions pourriez-vous rêver pour atteindre cet idéal ?

Étape 3 : au regard des contraintes du monde actuel, quelles solutions concrètes pourriez-vous mettre en place ?

Étape 4 : choisissez une action et essayez de réfléchir aux moyens nécessaires pour la mettre en place (étapes, besoins, partenaires, etc.).

POUR ALLER PLUS LOIN

Une séance supplémentaire peut être proposée pour permettre à chaque groupe de travailler plus précisément sur la mise en place d'une solution proposée.

FICHES MÉMO

FICHE MÉMO 1

L'indispensable sur les droits humains

FICHE MÉMO 2

La Déclaration universelle des droits de l'homme – origines et définition

FICHE MÉMO 3

Le cadre juridique de la liberté d'expression

L'INDISPENSABLE SUR LES DROITS HUMAINS

« DROITS DE L'HOMME » OU « DROITS HUMAINS » ?

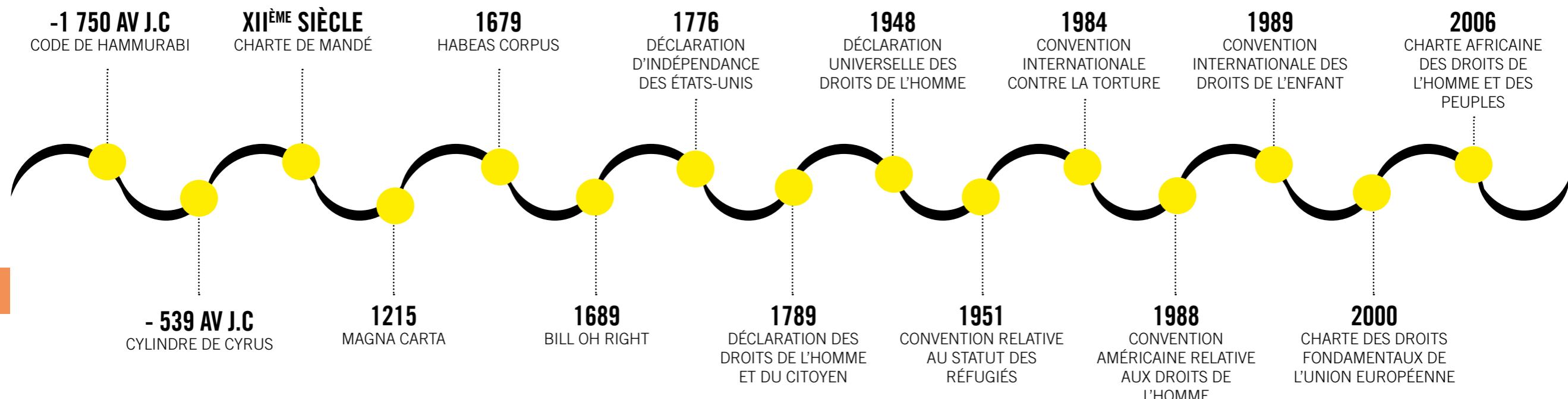
Les révolutionnaires français, dans leur Déclaration, ont refusé d'accorder aux femmes les droits qu'ils accordaient aux hommes. En parlant de « droits de l'homme », ils ont donc privé les femmes de leurs droits.

Certaines sources écrivent le mot avec une majuscule (« droits de l'Homme ») afin d'englober tout le genre humain et non seulement les êtres humains masculins.

La DUDH de 1948 inclut bien, elle, tous les êtres humains. Pourtant, l'expression « droits de l'homme » conserve une certaine ambiguïté. Amnesty International a donc décidé d'utiliser en français l'expression « droits humains » depuis 1997 pour mettre fin à cette ambiguïté qui n'existe par exemple pas en anglais (« human rights ») ou en espagnol (« derechos humanos »).

Toutefois, nous continuons d'écrire sans majuscule le mot « homme » dans le nom original et historique de la « Déclaration universelle des droits de l'homme ».

UN PEU D'HISTOIRE



LES DIFFÉRENTES GÉNÉRATIONS DE DROITS

APPARUS AU XVIII^{ÈME} SIÈCLE, LES DROITS CIVILS ET POLITIQUES :

- Protection de l'intégrité corporelle (droit à la vie, interdiction de la torture, etc.) ;
- Droits à la liberté individuelle (liberté d'opinion et d'expression, liberté de pensée, de conscience et de religion, liberté d'association et de réunion) ;
- Droits dans les procédures judiciaires ;
- Droits de participation ;
- Interdiction des discriminations et les droits des minorités.

APPARUS AU COURS DU XIX^{ÈME} SIÈCLE, DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS :

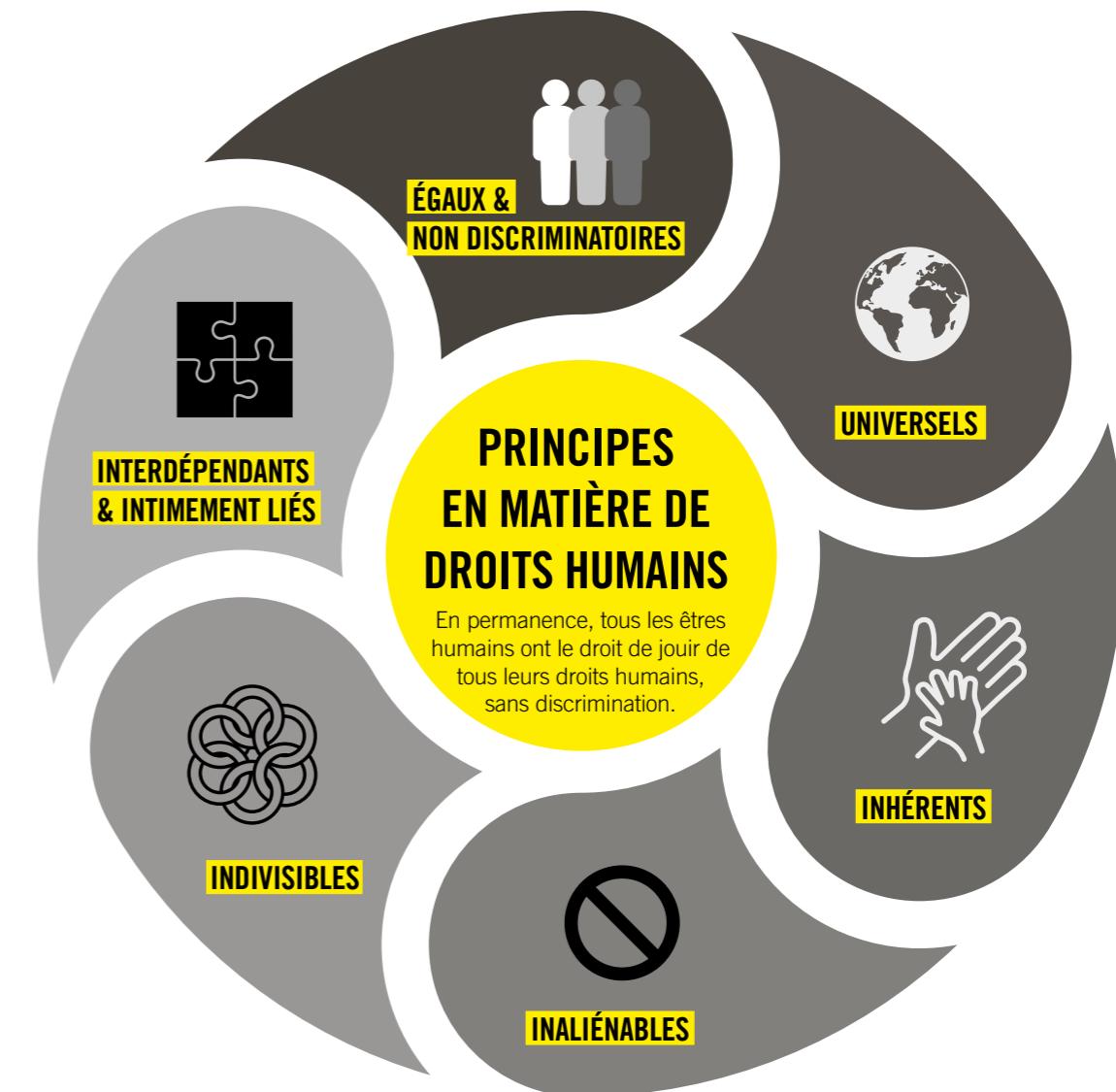
- Droit au travail ;
- Droit à des conditions de travail équitables ;
- Droit de s'organiser dans des syndicats ;
- Droit à la sécurité sociale ;
- Protection de la famille ;
- Droit à un mode de vie convenable ;
- Droit à la santé et le droit à la formation.

AU COURS DES ANNÉES 1970, DROITS COLLECTIFS OU SOLIDAIRES :

- Droits au développement ;
- Droit à la paix ;
- Droit à un environnement propre et sain ;
- Droit des peuples à l'autodétermination.

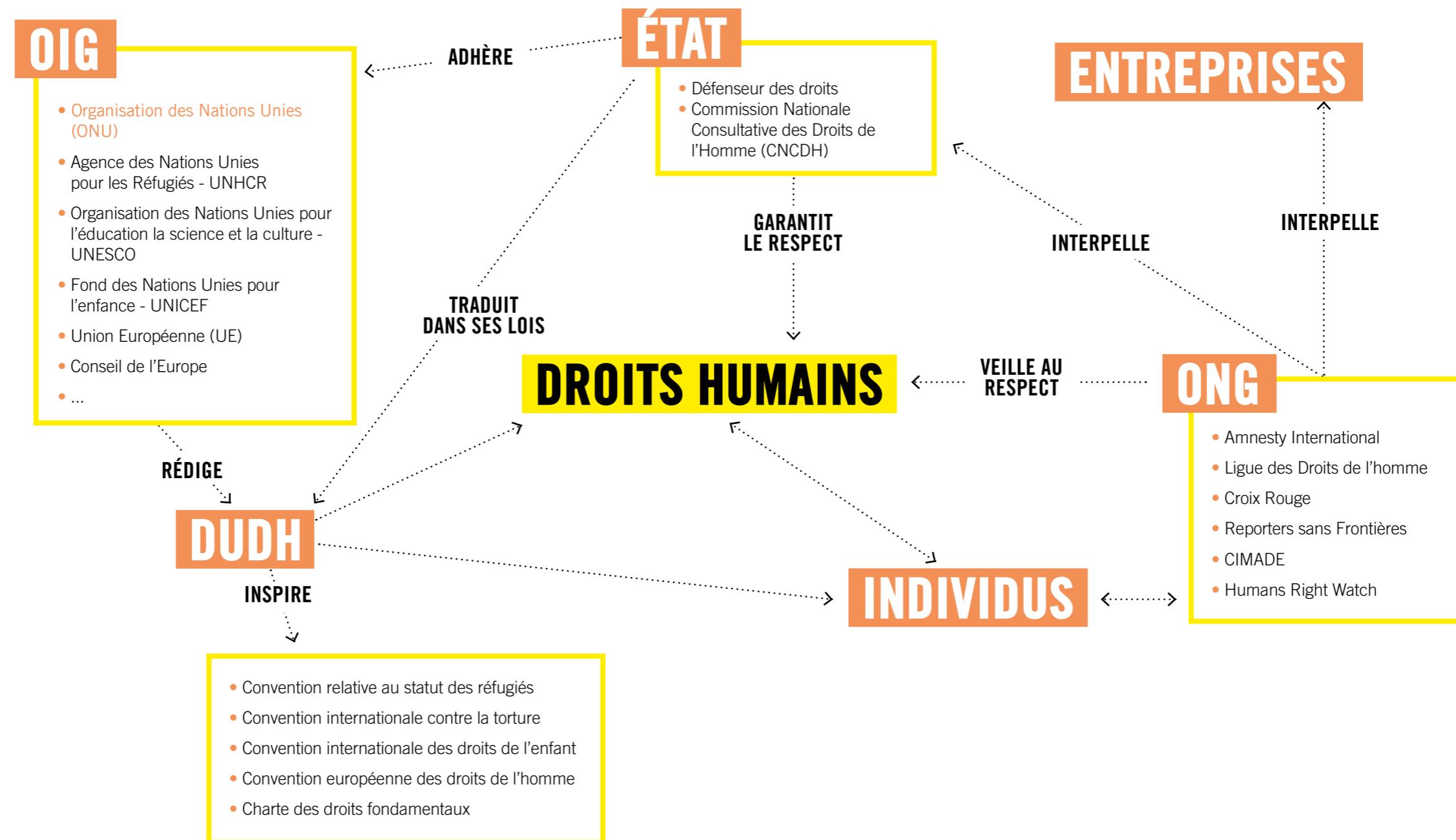
Certaines personnes parlent également d'une quatrième génération de droits pour les droits environnementaux.

LES GRANDS PRINCIPES



N.B. : les définitions des notions sont à retrouver dans le glossaire.

CARTE MENTALE : LES ACTEURS ET ACTRICES DE DÉFENSE DES DROITS HUMAINS



LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME (DUDH) – ORIGINES ET DÉFINITION

LA DUDH, UN IDÉAL DE JUSTICE ET DE LIBERTÉ

Après la Seconde Guerre mondiale, dans la foulée de la création de l'ONU (Organisation des Nations unies), pour la première fois dans l'histoire, la France propose aux autres pays l'établissement des droits fondamentaux qui s'appliquent à tous les êtres humains.

Adoptée à Paris par l'Assemblée générale des Nations unies le 10 décembre 1948, la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) est définie dans son préambule comme « un idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations ». Sur les 56 pays alors membres de l'ONU, 48 voteront pour, et 8 s'abstiendront (l'URSS, 5 pays socialistes, l'Afrique du Sud et l'Arabie saoudite). Trois personnalités jouent un rôle capital dans sa rédaction : Eleanor Roosevelt, personnalité politique et militante américaine, le Dr Chang, un juriste chinois et René Cassin, professeur en droit, résistant pendant la Seconde Guerre mondiale.

La forme de la déclaration sera préférée à d'autres propositions car elle n'a pas de force contraignante pour les États. Elle a le mérite de pouvoir être adoptée rapidement, contrairement à des conventions ou des traités qui nécessiteraient des discussions et des négociations, sans doute longues et difficiles avec les gouvernements.

CE QUE CONTIENT LA DÉCLARATION

La DUDH proclame que les droits à la liberté, à l'égalité et à la dignité sont les droits imprescriptibles de tout individu et que les droits à la vie, à la liberté et à la sûreté de la personne sont essentiels à la jouissance de tous les autres droits.

Retranscrite dans plus de 500 langues, elle est le texte le plus traduit au monde mais elle n'a pas de force obligatoire légale. Toutefois, elle est intégrée aux préambules d'autres textes juridiques nationaux qui, eux, ont une force obligatoire légale.

La DUDH expose l'ensemble des droits civils, politiques, sociaux, économiques et culturels inhérents à toute personne humaine.

Les droits civils et politiques permettent à chacune et chacun de se défendre contre les abus des États. On y retrouve notamment la liberté d'opinion, d'expression, de se réunir et de manifester, de pensée, de religion, le droit des minorités, l'interdiction des discriminations, de la torture, de l'esclavage, et le droit à la vie.

La DUDH proclame des droits économiques, sociaux et culturels qui ont pour but d'assurer à chacune et chacun la satisfaction de ses besoins de base et des conditions favorables à son épanouissement personnel. Ce sont notamment les droits à l'éducation, au travail, à la sécurité sociale, à la santé et à la formation mais aussi à la protection de la famille et des enfants. Ces droits impliquent une intervention de l'État.

Ces droits humains sont aussi :

- **Inaliénables** : personne ne peut être privé de ces droits, qui sont innés.
- **Interdépendants** : tous ces droits sont liés et ont la même importance.
- **Universels** : ils s'appliquent à toutes et tous, partout dans le monde.

Les principes de la DUDH se retrouvent dans de nombreuses cultures et le texte a été rédigé par des représentants de régions et traditions culturelles différentes. Sa spécificité est justement de dépasser les frontières étatiques, culturelles, religieuses...

Ainsi, l'universalité des droits et libertés énoncés dans la DUDH s'applique à tous « sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation » (article 7).

UN IDÉAL RENFORCÉ PAR LE DROIT INTERNATIONAL

Le texte pose un cadre, un « idéal à atteindre » pour reprendre les termes du Préambule de la Déclaration. De nombreux textes internationaux ou régionaux ont été adoptés dans les années suivantes pour renforcer l'effectivité des droits fondamentaux énoncés dans la DUDH. Des textes plus contraignants qui permettent de désigner et poursuivre les auteurs de violations des droits humains et d'obtenir justice pour celles et ceux dont les droits sont ignorés ou bafoués.

Dès 1966, l'Assemblée générale des Nations unies a adopté deux textes qui reprennent le contenu de la DUDH : le Pacte des droits civils et politiques et le Pacte des droits économiques, sociaux et culturels. Entrés en vigueur en 1976, ces deux pactes et leurs protocoles facultatifs constituent avec la DUDH « la Charte internationale des droits de l'homme ».

L'ACTUALITÉ DE LA DUDH

Le monde a considérablement changé depuis l'adoption de la DUDH en 1948. Les bouleversements géopolitiques ont modifié les équilibres mondiaux. Les Nations unies sont passées de 50 à 192 États membres (donnée de 2021) qui par principe adhèrent à la Charte des Nations unies et à une série d'autres textes.

Pour autant, les violations des droits humains sont multiples et de très nombreuses personnes ne jouissent toujours pas des droits et libertés inscrits dans la DUDH. Ces graves manquements sont particulièrement imputables aux États et aux décideurs qui ne respectent pas les engagements pris en 1948 et inscrits dans la DUDH.

La DUDH a pourtant permis de nombreuses avancées et progrès en termes de garantie de protection des droits humains, ne serait-ce qu'en inspirant des textes de droit international. Ce corpus juridique a permis de réelles avancées dans de nombreux domaines, notamment :

- Le combat contre le recours à la peine de mort est devenu universel avec plus de 100 pays qui ont adopté un moratoire sur la peine capitale dans le monde.
- De nombreux mécanismes de mise en cause de la responsabilité pénale individuelle pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité ont été institués, ce qui est inédit.

Pour aller plus loin vous pouvez visionner la vidéo d'Amnesty International « Voir pour comprendre : la Déclaration universelle des droits de l'homme » (sur la chaîne Youtube d'AmnestyFrance), et consulter les autres ressources sur l'actualité de la DUDH sur le site www.amnesty.fr/.

LE CADRE JURIDIQUE DE LA LIBERTÉ D'EXPRESSION - LES TEXTES DE RÉFÉRENCE

Sources : www.service-public.fr ; www.legifrance.gouv.fr

DROIT INTERNATIONAL

Article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (ONU, 1948) : « Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit. »

Article 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (ONU, 1966) : « 1. Nul ne peut être inquiété pour ses opinions. 2. Toute personne a droit à la liberté d'expression ; ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce, sans considération de frontières, sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique, ou par tout autre moyen de son choix. »

DROIT EUROPÉEN

Article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme (Conseil de l'Europe, 1950) : « 1. Toute personne a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté d'opinion et la liberté de recevoir ou de communiquer des informations ou des idées sans qu'il puisse y avoir ingérence d'autorités publiques et sans considération de frontière. [...] »

DROIT FRANÇAIS

Article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (France, 1789) : « La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme ; tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi. »

Le champ d'application de la liberté d'expression est large, et se confond avec d'autres libertés. En France, sa mise en œuvre, qui repose notamment sur la liberté offerte aux médias, et donc à la presse, a été garantie par la Loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse.

Pour aller plus loin sur le sujet, et notamment sur les limites liées à la liberté d'expression, vous pouvez consulter le livret pédagogique sur les Discours toxiques, à retrouver sur le site d'Amnesty International France dans la rubrique Éducation.

ANNEXES

ANNEXE 1

La Déclaration universelle des droits de l'homme – version simplifiée

ANNEXE 2

Glossaire

ANNEXE 3

Ressources

Annexe 1

LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME - EN VERSION SIMPLIFIÉE

Lien vers la version intégrale de la Déclaration universelle des droits de l'homme :

- Sur www.amnesty.fr, la version illustrée d'Amnesty International France à retrouver sur la page Focus sur la DUDH : <https://www.amnesty.fr/focus/declaration-universelle-des-droits-de-lhomme>
- Sur le site des Nations Unies : <https://www.un.org/fr/universal-declaration-human-rights/index.html>



DROITS ET LIBERTÉS CIVILS

Droit à la vie, droit à la non-discrimination, droit de ne pas subir de torture et de ne pas être réduit.e en esclavage.

Article 1	Liberté et égalité en dignité et en droit
Article 2	Non-discrimination
Article 3	Droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne
Article 4	Droit de ne pas être réduit.e en esclavage
Article 5	Droit de ne pas être soumis.e à la torture



DROITS JURIDIQUES

Droit à la présomption d'innocence, à un procès équitable, droit de ne pas être arrêté.e ou détenu.e arbitrairement.

Article 6	Protection de la loi pour toutes et tous
Article 7	Égalité devant la loi
Article 8	Réparation lorsque des droits ont été bafoué
Article 9	Pas de détention, emprisonnement ou d'exil arbitraires
Article 10	Droit à un procès équitable
Article 11	Présomption d'innocence
Article 14	Droit d'aller dans un autre pays et de demander une protection



DROITS SOCIAUX

Droit à l'éducation, à des services médicaux, au loisir, droit de fonder une famille et d'en prendre soin.

Article 12	Droits à une vie privée, à un foyer et à une vie de famille
Article 13	Liberté d'habiter et de voyager librement au sein des frontières de l'État
Article 16	Droit de se marier et de fonder une famille
Article 24	Droit au repos et aux loisirs
Article 26	Droit à l'éducation, notamment à un enseignement primaire gratuit



DROITS ÉCONOMIQUES

Droit à la propriété, au travail, au logement, à une retraite, à un niveau de vie suffisant.

Article 15	Droit à une nationalité
Article 17	Droit à la propriété
Article 22	Droit à la sécurité sociale
Article 23	Droit de travailler, de toucher un salaire juste et d'adhérer à un syndicat
Article 25	Droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé et son bien-être



DROITS POLITIQUES

Droit de participer au gouvernement de son pays, droit de vote, droits aux libertés de réunion pacifique, d'expression, de conviction et de religion

Article 18	Liberté de croyance (dont la liberté de religion)
Article 19	Liberté d'expression et droit de diffuser des informations
Article 20	Liberté d'adhérer à des associations et de rencontrer d'autres personnes de manière pacifique
Article 21	Droit de participer au gouvernement du pays



DROITS CULTURELS ET EN MATIÈRE DE SOLIDARITÉ

Droit de prendre part à la vie culturelle de la communauté

Article 27	Droit de prendre part à la vie culturelle de la communauté
Article 28	Droit à ce que règne un ordre international tel que tous ces droits puissent être pleinement respectés
Article 29	Responsabilité de respecter les droits des autres personnes
Article 30	Personne ne peut être privé de l'un de ces droits !

Annexe 2

GLOSSAIRE

BESOIN ÉLÉMENTAIRE

Il s'agit d'une exigence née d'un sentiment de manque, de privation de quelque chose qui est nécessaire à la vie organique (besoin de manger, de dormir, etc.).

Source : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/besoin/8907>

DISCRIMINATION

En droit, une discrimination est un traitement inégalitaire d'une personne par rapport à une autre, dans une situation comparable, fondé sur un critère prohibé par la loi et dans un domaine couvert par la loi (emploi, logement, éducation etc.).

À ce jour, la loi reconnaît plus de 25 critères de discrimination, notamment les suivants : l'âge ; le sexe ; l'origine ; l'appartenance ou non-appartenance vraie ou supposée, à une ethnie, une nation ou une prétendue race ; la grossesse ; l'état de santé ; le handicap ; les caractéristiques génétiques ; l'orientation sexuelle ; l'identité de genre ; les opinions politiques ; l'activité syndicale ; les opinions philosophiques ; les croyances ou l'appartenance ou non-appartenance, vraie ou supposée, à une religion déterminée ; l'apparence physique ; la situation de famille ; le patronyme ; les mœurs ; le lieu de résidence ; la perte d'autonomie ; la particulière vulnérabilité résultant de la situation économique ; la capacité à s'exprimer dans une langue autre que le français ; la domiciliation bancaire.

Source : <https://defenseurdesdroits.fr/fr/institution/competences/lutte-contre-discriminations>

DROIT

Il s'agit d'un ensemble de règles et de normes qui encadrent la vie d'une communauté ; définit ce qu'il est permis de faire en conformité avec ces règles.

Cf. « *Tous libres et égaux ! Petit décryptage de la Déclaration universelle des droits de l'homme* », Amnesty International, éditions Autrement, 2008.

DROITS HUMAINS

Les droits humains sont les droits inaliénables de tous les êtres humains, sans distinction aucune, notamment de race, de sexe, de nationalité, d'origine ethnique, de langue, de religion ou de toute autre situation. Les droits humains incluent le droit à la vie et à la liberté. Ils impliquent que nul ne sera tenu en

esclavage, que nul ne sera soumis à la torture. Chacun a le droit à la liberté d'opinion et d'expression, au travail, à l'éducation, etc. Nous avons tous le droit d'exercer nos droits humains sur un pied d'égalité et sans discrimination.

Source : <https://www.un.org/fr/global-issues/human-rights>

« DROITS DE L'HOMME » OU « DROITS HUMAINS » ?

Les révolutionnaires français, en parlant de « droits de l'homme » dans leur Déclaration, ont refusé d'accorder aux femmes les droits qu'ils accordaient aux hommes.

Certaines sources écrivent le mot avec une majuscule (« droits de l'Homme ») afin d'englober tout le genre humain et non seulement les êtres humains masculins.

La DUDH de 1948 inclut bien, elle, tous les êtres humains. Pourtant, l'expression « droits de l'homme » conserve une certaine ambiguïté. C'est pourquoi Amnesty International a décidé d'utiliser en français l'expression « droits humains » depuis 1997.

ÉGALITÉ

L'égalité correspond à des situations identiques ou équivalentes, entre individus, face aux droits qu'ils peuvent revendiquer, face aux conditions d'existence et face aux ressources rares auxquelles ils peuvent prétendre (emploi, prestige social, etc.).

Cf. « *Regards croisés* », Partie 6. Justice sociale et inégalités, chapitre 10.

GÉNÉRATIONS DE DROITS

Les droits sont classés, aux termes des normes internationales, en différents types de droits. La distinction est apparue dans le contexte du durcissement des tensions lors de la guerre froide entre l'Est et l'Ouest. Généralement, on classe ces droits en trois catégories : les droits de la première génération (droits civils et politiques), les droits de la deuxième génération (économiques, sociaux et culturels), les droits de la troisième génération (droits collectifs ou solidaires).

Cf. « *Regards sur Amnesty International et les droits humains* », Amnesty International Belgique, dossier pédagogique 2015.

Les droits de la première génération ou droits civils et politiques remontent aux déclarations des droits de l'homme de la fin du XVIII^e siècle. Ils sont énoncés pour permettre à chacune et chacun de se défendre contre les abus des Etats. On y retrouve la liberté d'opinion, d'expression, de pensée, de religion, le droit des minorités, l'interdiction des discriminations, de la torture, de l'esclavage, etc.

Les droits de la deuxième génération ou droits économiques, sociaux et culturels sont apparus en réaction à l'appauvrissement et à l'exploitation des populations au cours du XIX^e siècle. Ils ont pour but d'assurer à chacune et chacun la satisfaction de ses besoins de base et des conditions favorables à son épanouissement personnel. C'est le droit au travail, à la sécurité sociale, à la santé, à la formation, la protection de la famille, des enfants... qui engagent l'intervention de l'Etat.

Les droits de la troisième génération ou droits collectifs ou solidaires émergent dans les années 70. Ce sont les droits au développement, à la paix, à un environnement propre et sain, et le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Définitions extraites de la vidéo d'Amnesty International « Voir pour comprendre : la Déclaration universelle des droits de l'homme » (chaîne Youtube AmnestyFrance).

Certaines personnes parlent également d'une quatrième génération de droits pour, notamment, mettre en avant les droits environnementaux.

INALIÉNABILITÉ DES DROITS

Inaliénable signifie que les droits humains ne peuvent être retirés en aucune circonstance, pas même dans des situations d'urgence ou en temps de guerre. Ils sont inséparables de l'existence de l'individu ou la personne qui, du simple fait d'être un être humain, se voit octroyer ces droits.

Cf. « Regards sur Amnesty International et les droits humains », Amnesty International Belgique, dossier pédagogique 2015.

INDIVISIBILITÉ DES DROITS

Indivisible signifie que les droits sont interdépendants et intimement liés et que la privation d'un droit empêche la jouissance pleine et entière de tous les autres droits. De même, la réalisation d'un droit contribue à l'exercice d'autres droits. Tous les droits humains ont la même importance. Personne ne peut décider que certains droits importent plus que d'autres.

Cf. « Regards sur Amnesty International et les droits humains », Amnesty International Belgique, dossier pédagogique 2015.

PRÉJUGÉ

C'est un jugement a priori, une opinion préconçue relative à un groupe de personnes donné ou à une catégorie sociale.

Source : AMOSSY (R.), HERSCHEBERG PIEEROT (A.), Stéréotypes et clichés, Armand Colin, 2014, p.22.

RESPONSABILITÉ

Obligation ou nécessité morale de répondre, de se porter garant de ses actions ou de celles des autres.

Source : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/responsabilit%C3%A9/68694>

STÉRÉOTYPE

Les stéréotypes peuvent se définir comme des croyances à propos des caractéristiques, attributs et comportements des membres de certains groupes.

Cf. LEGAL (J.-B.), DELOUVEE (S.), Stéréotypes, préjugés et discriminations, Dunod, 2016.

UNIVERSALITÉ DES DROITS

Universalité signifie que les droits humains s'appliquent également à tous les individus partout dans le monde. Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés « sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation ». Il convient à ce titre de souligner que l'acceptation de l'universalité des droits de l'homme ne menace en aucune façon la diversité des individus induite par des cultures différentes. La diversité peut bel et bien exister dans un monde où tous les individus sont égaux et ont droit au même respect.

Cf. « Regards sur Amnesty International et les droits humains », Amnesty International Belgique, dossier pédagogique 2015.

Annexe 3

RESSOURCES

ORGANISMES INTERNATIONAUX ET NATIONAUX

Site de l'Organisation des Nations unies (ONU) DUDH :

<http://www.un.org/fr/universal-declaration-human-rights/>

Site du Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) :

<http://www.ohchr.org/FR/Issues/SRHRDefenders/Pages/Defender.aspx>

Conseil des droits de l'Homme - Infographie - La France au Conseil des droits de l'Homme :

<https://onu-geneve.delegfrance.org/Infographie-Conseil-des-droits-de-l-Homme>

Site du Défenseur des droits, autorité de lutte contre les discriminations en France :

<https://www.defenseurdesdroits.fr>

ACTIVITÉS ET MÉTHODES UTILISÉES DANS CE LIVRET

Activité « Dessine-moi un hamburger » de Rencontre des continents.

<http://rencontre des continents.be>

Réalisation d'une carte mentale.

<https://www.mescartesmentales.fr/unechartementale/comment-realiser-une-carte-mentale/>

Kit pédagogique « Tous différents, tous égaux », Conseil de l'Europe, 1995.

<https://book.coe.int/fr/droits-de-l-homme-citoyennete-democratique-et-interculturalisme/7546-kit-pedagogique-tous-differents-tous-egaux-idees-ressources-methodes-et-activites-pour-le-education-interculturelle-informelle-avec-des-adultes-et-des-jeunes-3e-edition.html>

Fiche activité « Si le monde était un village », Afric'Impact.

<https://www.alimenterre.org/accedez-aux-outils-pedagogiques>

Fiche activité « Le respect de la dignité humaine », Réseau In-Terre-Actif.

<http://www.in-terre-actif.com>

Fiche activité « Un journaliste a disparu » - l'ONU - manuel « L'enseignement des droits de l'homme ».

Fiche activité « Juste une minute ! », Guide d'animation - Outils de sensibilisation au vivre-ensemble, à la laïcité et à la citoyenneté, FIA-ISM 94, p.5.

Fiche activité « Pas en avant », CCFD-Terre Solidaire.

<https://ccfd-terresolidaire.org/nos-publications/nos-outils-d-animation/visa-pour-le-voyage/developpement-et/un-pas-en-avant-4387>

Fiche activité « Gro débat », SCOP Le Pavé.

<https://uneseuleplanete.org/Gro-debat>

Nous sommes plus de 10 millions de personnes à nous battre partout dans le monde pour faire respecter les droits humains.

Notre collectif est une force qui donne de l'impact à notre action. Ensemble, nous menons des combats et remportons des victoires pour faire cesser les violations des droits humains et faire progresser la justice.

Notre force, c'est aussi notre impartialité et notre indépendance vis-à-vis de toute tendance politique, de tout intérêt économique et de toute croyance religieuse. Notre indépendance est aussi financière : elle nous assure notre liberté d'action.

REJOIGNEZ-NOUS.



ON SE BAT ENSEMBLE, ON GAGNE ENSEMBLE.

